MISSION

ECONOMIE FORESTIERE ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE REGLEMENT 2020

AVANT-PROPOS

Le Rapport Annuel de Performance (RAP) est le bilan d'un exercice budgétaire, pour une mission.

La présentation du bilan pour la mission reprend :

- le bilan stratégique de la mission, avec notamment l'avancement des objectifs les plus représentatifs de la mission ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et action, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et titre, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau de la mission

Chaque programme constitutif de la mission détaille les parties suivantes :

- *Le bilan stratégique du programme :*
  - la présentation du programme
  - l'avancement des objectifs stratégiques dans une perspective pluriannuelle, qui met en perspective les actions menées durant l'année et les années précédentes, par rapport à l'échéance de mise en œuvre de l'objectif stratégique dans son ensemble.

- *Le bilan des moyens consommés par le programme durant l'exercice budgétaire:*
  - le récapitulatif des crédits consommés par le programme durant l'exercice budgétaire, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), et détaillés selon la nomenclature par destination (actions) et par nature (titres) ;
  - le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau du programme.

- *Les évolutions en termes d'emplois de l'Etat et de ses opérateurs :*

  - la présentation de la situation relative aux emplois de l'administration et aux emplois des opérateurs de l'Etat en fin d'exercice.

- *L'analyse de l'utilisation des moyens mis à disposition du programme durant l'année :*

  - la mise en évidence, pour chaque titre, des écarts entre la consommation prévue et la consommation effective des moyens, avec une explication de ces écarts.

- *Le bilan du travail avec les opérateurs au cours de l'année :*

  - la mise en évidence, pour chaque opérateur intervenant dans le champ du programme, des moyens mis à disposition et des résultats atteints comparés aux engagements pris par l'opérateur vis-à-vis de l'Etat, et par l'Etat vis-à-vis de l'opérateur.

AVANT-PROPOS **2**

MISSION ECONOMIE FORESTIERE ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT **5**

BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION **6**
PRESENTATION DE LA MISSION 6
PRESENTATION DE LA MISSION 6
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES **9**
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION 9
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET TITRE 10
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA MISSION 11

PROGRAMME GESTION DURABLE DES EAUX ET DES FORETS **12**

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME **13**
PRESENTATION DU PROGRAMME 13
CADRAGE STRATEGIQUE **15**
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE 17
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES **22**
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE 22
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME 23
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS **24**
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT 24
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS 24
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS **25**
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL 25
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES 25
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS 25
BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS **26**

PROGRAMME INDUSTRIALISATION ET VALORISATION DES PRODUITS DE LA FILIERE FORET-BOIS **27**

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME **28**
PRESENTATION DU PROGRAMME 28
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE 31
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES **35**
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE 35
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME 36
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS **37**
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT 37
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS 38
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS **39**
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL 39
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES 39

PROGRAMME CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE **40**

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME **41**
PRESENTATION DU PROGRAMME 41

AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE 44
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES **50**
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE 50
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME 51
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS **52**
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT 52
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS 53
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS **54**
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL 54
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES 54
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS 54
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT 55
BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS **56**

PROGRAMME AMELIORATION DU CADRE DE VIE, PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE **57**

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME **58**
PRESENTATION DU PROGRAMME 58
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE 60
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES **64**
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE 64
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME 64
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS **65**
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT 65
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS 66
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS **67**
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL 67
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES 67
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS 68
BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS **69**

PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN A LA POLITIQUE DE L'ECONOMIE FORESTIERE ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT **70**

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME **71**
PRESENTATION DU PROGRAMME 71
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE 74
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES **76**
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE 76
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME 77
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS **78**
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT 78
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS 79
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS **80**
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL 80
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES 80
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS 80
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT 81
BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS **82**

MISSION ECONOMIE FORESTIERE ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION

PRESENTATION DE LA MISSION

Le responsable en charge de la mission « **Economie forestière et protection de l'environnement »** est le Ministre des Eaux, des Forêts, de la Mer, de l'Environnement, Chargé du Plan Climat, et du Plan d'Affectation des Terres.

PRESENTATION DE LA MISSION

PERIMETRE DE LA MISSION

La mission « **Economie forestière et protection de l'environnement** » comprend l'ensemble des activités liées à un vaste éventail de sujets, allant de la gestion durable des ressources forestières, fauniques et hydriques, à la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'environnement et de la protection de la nature, ainsi qu'à l'industrialisation et la valorisation du bois et des autres produits tels que les produits forestiers non ligneux (PFNL).

Elle met l'accent aussi bien sur l'exploitation rationnelle des forêts, la protection et l'amélioration du cadre de vie urbain et rural, et l'harmonisation du développement industriel avec la sauvegarde du milieu naturel, que sur les activités de transformation et de valorisation du bois, de valorisation de la biomasse et de production des bioénergies, de la gestion et de la commercialisation des produits forestiers non ligneux (PFNL).

L'action de la mission vise en outre à protéger la diversité biologique et les paysages dans tous les aspects (parcs, zones humides, eau de surface), pour mieux préserver les espèces menacées d'extinction et lutter contre les changements climatiques.

La forêt gabonaise couvre environ 22 millions d'hectares, soit approximativement 85% de la superficie du pays. Elle renferme plus de 400 essences d'arbre, dont une douzaine font l'objet de l'exploitation forestière soutenue[1], parmi lesquels l'Okoumé, essence emblématique de la forêt gabonaise. Celle-ci tient, par conséquent, une place prépondérante dans l'économie gabonaise et dans la vie des populations locales et autochtones, car elle constitue une importante source de développement économique et social.

En effet, le secteur forêt- bois demeure le 2ème employeur après l'Etat, avec pour l'année 2011 plus de 11 000[2] emplois directs et sensiblement le cinquième en emplois indirects*. Elle génère un volume important d'activités pour d'autres secteurs de l'économie gabonaise : transport, manutention, équipement mécanique, banque, menuiserie…

La décision gouvernementale du 05 novembre 2009 d'interdire l'exportation des grumes au profit de la transformation locale du bois avait pour objectif entre autres, d'accroître la contribution du secteur forestier au développement économique du pays.

Le Gabon dispose d'une biodiversité qui est caractérisée par la richesse exceptionnelle de la flore, estimée à 8000-10 000 espèces végétales. La faune n'est pas en reste non plus. On y dénombre près de 600 espèces d'oiseaux et près de 45 000 têtes d'éléphants[3].

Pour mettre en place sa politique en matière de Conservation, le Gabon s'est doté de 13 Parcs nationaux et d'autres types d'aires protégées. Ces Parcs nationaux ont une superficie totale de 2 837 138 ha, soit environ 11%du territoire. Le Gabon compte aussi une façade maritime de plus de 800 km, et un réseau hydrographique très dense (soit 80% d'eau). Une bonne partie du potentiel hydrique se trouve dans les aires protégées du Gabon.

Quant aux écosystèmes aquatiques, certains d'entre eux (Bas Ogooué, Setté Cama, Chutes de l'Ivindo…) sont classés sites RAMSAR, qui sont une forme de conservation des zones humides.

Les eaux marines du Gabon longent un littoral d'environ 800 km et couvrent un plateau continental avec des fonds de moins de 200 m de profondeur, d'une surface approximative de 40.600 km2. Sur cette étendue, le Gabon a la possibilité, d'une part, d'exercer des droits souverains en matière d'exploration et d'exploitation, de conservation et de gestion des ressources naturelles des fonds marins.
D'autre part, elle peut exercer à des fins économiques, la production d'énergie à partir de l'eau, des courants et des vents marins.

[1]Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE)
[2]Note économique de la filière forêt-bois 2011 MEF
[3]Sources : Direction Générale de la Faune et des Aires Protégées (DGFAP)

Par ailleurs, il est prévu la création de 7 aires protégées marines, en vue de préserver le stock d'espèces de poissons.

S'agissant de la politique environnementale, on relève sur les deux (2) dernières décennies, une nette amélioration de la prise en compte de l'environnement dans tous les secteurs d'activité. En effet, la législation environnementale gabonaise est suffisamment complète pour faire de ce pays, peu peuplé et aux ressources considérables, un leader de la gestion durable des ressources naturelles en Afrique Centrale. En témoigne, la récente adoption par les deux chambres du Parlement de la nouvelle Loi d'orientation sur le Développement durable et la Loi relative à la protection de l'environnement en remplacement de la Loi n°16/93 du 26 Août 1993.

En revanche, la mission **« Economie forestière et protection de l'environnement »** ne couvre pas la détermination des valeurs marchandes de chaque produit issu de la transformation du bois et celles des produits forestiers non ligneux, destinés à être commercialisés sur le territoire national, tout comme celle des produits fauniques et halieutiques.

La mission **« Economie forestière et protection de l'environnement »** doit être en articulation avec les autres missions suivantes, pour un souci de cohérence au niveau de la mise en œuvre des politiques publiques :

- **"Mines et Industrie" et "Tourisme"** (par les programmes : "Politique industrielle" qui donne son avis sur les textes législatifs élaborés en matière d'industrialisation du bois, et "Tourisme") ;
- **"Agriculture, Elevage et Pêche"** (par le programme : "Agriculture", l'agriculture en milieu rural est le premier maillon d'exploitation du milieu forestier au Gabon) ;
- **"Equipements et Infrastructures "** (par le programme : "Logement") ;
- **"Transports (**par les programmes "Transports terrestres " et "Transport aérien et par voie d'eau ";
- **"Gestion et contrôle des Ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières "** (par les programmes : "Gestion des ressources hydrauliques et assainissement ", "Gestion de la radioactivité » ;**"**et "Gestion et Contrôle des activités pétrolières ".

La mission est subdivisée en 5 programmes, à savoir :

- Gestion durable des Eaux et Forêts ;
- Industrialisation et valorisation des produits de la filière forêt- bois ;
- Conservation de la biodiversité ;
- Amélioration du Cadre de Vie, préservation de l'environnement et développement durable ;
- Pilotage et Soutien aux politiques de l'Economie forestière et Protection de l'Environnement.

Le programme **"Gestion durable des Eaux et Forêts"** a pour champ la gestion durable du patrimoine forestier et hydrique afin d'en maintenir la productivité et la capacité de régénération.

Le programme **"Industrialisation et valorisation des produits de la filière forêt- bois "** concourt à mettre en œuvre la politique du Gouvernement dans le domaine de l'industrialisation de la filière bois, l'exploitation et la transformation du bois, la valorisation et la commercialisation des produits forestiers non ligneux (PFNL).

L'action du programme **"Conservation de la Biodiversité"** vise d'une part à protéger les espèces animales et végétales ainsi que l'état écologique des milieux aquatiques et d'autre part, à prévenir ou corriger les dégradations qu'ils pourraient subir.

Le programme **"Amélioration du Cadre de vie, préservation de l'environnement et développement durable "** vise à mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière d'environnement et de protection de la nature.

Le programme **"Pilotage et Soutien aux politiques de l'Economie forestière et Protection de l'Environnement"** recouvre tous les moyens nécessaires au fonctionnement optimal du Ministère de la Protection de l'Environnement et des Ressources Naturelles, de la Forêt et de la Mer. Il englobe toutes les fonctions support à caractère transversal mises en œuvre par l'ensemble des services d'appui.

PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE

Deux principaux textes de référence portant sur les attributions et l'organisation d'une part du Département en charge des Eaux et Forêts, et d'autre part de l'Environnement et de la Protection des Ressources Naturelles.
Il s'agit respectivement du Décret n° 460/ MEF/ du 19 avril 2013 portant attributions du Ministère des Eaux et Forêts et du Décret n°0913/PR/MEPN du 29 mai 1985 portant attributions et organisation du Ministère de l'Environnement.

Le texte de loi sur lequel le Ministère s'appuie en matière des dispositions applicables au secteur des Eaux et Forêts est la loi n° 016/01 portant Code forestier en République Gabonaise. Elle fixe les modalités de gestion durable dudit secteur en vue d'accroître sa contribution au développement économique, social, culturel, et scientifique du pays. Le Code Forestier est en cours de validation en vue de combler certaines faiblesses dans son application et afin de s'arrimer au contexte actuel du Ministère en charge de la forêt en cohérence avec la vision du Gabon Emergent.

Le texte de loi n°16/93 du 26 Août 1993 relative à la protection et à l'amélioration de l'environnement a été abrogé au profit de la nouvelle loi n°07/2014 du 01 Août 2014 sur la protection de l'environnement et de la loi d'orientation sur le Développement durable.

PRINCIPALES REFORMES

En vue de l'atteinte des objectifs stratégiques, de nombreuses réformes institutionnelles et réglementaires ont été initiées par le Gouvernement, parmi lesquelles :

- La décision gouvernementale d'interdiction d'exporter les grumes ;
- Les mesures d'accompagnement en faveur des Opérateurs de la filière forêt-bois ;
- La Création d'une Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêt-Bois (le décret n°1400/PR du 1er décembre 2011 portant création de l'Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêt-Bois).
- L'adoption du Décret n°460/ MEF/ du 19 avril 2013 portant attributions et organisation du Ministère des Eaux et Forêts, lequel dote le Département de quatre nouvelles Directions Générales et des Directions Centrales des Affaires Juridiques et de la Communication.

Des quatre nouvelles Directions Générales, il s'agit de :

- La Direction Générale des Forêts (DGF) ;
- La Direction Générale de la Faune et des Aires Protégées (DGFAP) ;
- La Direction Générale des Ecosystèmes Aquatiques (DGEA) ;

La Direction Générale des Industries, du Commerce, du Bois et de la Valorisation des Produits forestiers

AVANCEMENT DES OBJECTIFS LES PLUS REPRESENTATIFS DE LA MISSION

Objectif Stratégique	Indicateur	Unité	2019 Réalisé	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	Cible à l'échéance pluriannuelle
N°1 : Disposer d'un cadre législatif et réglementaire renforcé sur le champ du programme	Nombre de texte d'application élaboré dans le champ du programme	Nombre	7	7	4	4	0
N 2 ; Améliorer le cadre de vie	Nombre de missions de sensibilisation des parties prenantes sur les conséquences des SAO	Nombre	0	0	2	4	2
N 3 :Contrôler, évaluer et sensibiliser les acteurs et les partenaires de la filière transformation du bois et la valorisation des produits forestiers	Nombre de mission de contrôle d'évaluation et de sensibilisation des acteurs de la transformation du bois	Nombre		4	4	0	-4
N '4 : Assurer une exploitation durable de la faune	Effort de patrouille (en H/J)	h/j	20 000		27 000		
N 5 : Avoir contribué à l'aménagement durable des forêts et promouvoir la certification forestière	Nombre de concessions forestières contrôlées	Nombre	8	4	20	0	-20

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme et de l'action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		AE ouvertes en LFR pour 2020 (a)	AE engagées en 2020 (b)	Ecart (a – b)	CP ouverts en LFR pour 2020 (c)	CP consommés en 2020 (d)	Ecart (c – d)
N°9.381	**Gestion Durable des Eaux et des Forêts**	**3 343 992 394**	**218 784 043**	**3 125 208 351**	**3 343 992 394**	**218 784 043**	**3 125 208 351**
9.381.1	Gestion des forêts domaniales de production	3 315 702 870	210 537 450	3 105 165 420	3 315 702 870	210 537 450	3 105 165 420
9.381.2	Gestion des Forêts Communautaires	13 732 976	2 746 594	10 986 382	13 732 976	2 746 594	10 986 382
9.381.3	Inventaire et Aménagement du patrimoine hydrique	14 556 548	5 499 999	9 056 549	14 556 548	5 499 999	9 056 549
N°9.388:	**Industrialisation et valorisation des produits de la filière forêt-bois**	**91 026 800**	**14 099 880**	**76 926 920**	**91 026 800**	**14 099 880**	**76 926 920**
9.388.1:	Promotion de la transformation du bois et valorisation des déchets, de la Biomasse et des Produits Forestiers Non Ligneux	73 776 800	9 224 880	64 551 920	73 776 800	9 224 880	64 551 920
9.388.2	Promotion du commerce du bois et des produits forestiers non ligneux au niveau des marchés	17 250 000	4 875 000	12 375 000	17 250 000	4 875 000	12 375 000
N°9.395	**Conservation de la biodiversité**	**18 587 632 343**	**2 921 131 408**	**15 666 500 935**	**18 587 632 343**	**2 921 131 408**	**15 666 500 935**
9.395.1	Gestion de la faune sauvage et des aires protégées y compris les massifs forestiers	18 575 382 343	2 916 231 408	15 659 150 935	18 575 382 343	2 916 231 408	15 659 150 935
9.395.2	Surveillance des écosystèmes fluviaux	12 250 000	4 900 000	7 350 000	12 250 000	4 900 000	7 350 000
N°9.402	**Amélioration du cadre de vie et changement climatique**	**1 358 194 664**	**47 084 463**	**1 311 110 201**	**1 358 194 664**	**47 084 463**	**1 311 110 201**
9.402.1	Gestion des pollutions industrielles et urbaines	1 071 841 153	10 369 653	1 061 471 500	1 071 841 153	10 369 653	1 061 471 500
9.402.2	Organisation des inspections environnementales	286 353 511	36 714 810	249 638 701	286 353 511	36 714 810	249 638 701
N9.409.	**Pilotage et Soutien à la politique de l'Economie Forestière**	**708 459 807**	**395 540 866**	**312 918 941**	**708 459 8 1 358 194 664 07**	**395 540 866**	**312 918 941**
9.409.1	Coordination administrative	2 960 498 295	112 457 500	2 848 040 795	2 960 498 295	112 457 500	2 848 040 795
9.409.2	Pilotage de la stratégie ministérielle	708 459 807	395 540 866	312 918 941	708 459 807	395 540 866	312 918 941
Total pour la mission		**27 049 804 303**	**3 709 098 160**	**23 340 706 143**	**27 049 804 303**	**3 709 098 160**	**23 340 706 143**

<u>Explication des principaux écarts</u> :

Globalement, un montant de 3 709 098 160 FCFA a été exécuté sur une dotation globale de 27 049 804 303 FCFA, soit un taux d'exécution de 13,71%. Ce niveau est expliqué par la faible exécution des crédits constatée dans les programmes de la façon suivante :

- Pour le programme " Gestion Durable des Eaux et des Forêts" un montant de 218 784 043 FCFA exécuté sur une enveloppe de 3 343 992 394 FCFA, soit un taux d'exécution de 6,54% ;
- Pour le programme " Industrialisation et valorisation des produits de la filière forêt-bois " un montant de 14 099 880 FCFA exécuté sur une enveloppe de 91 026 800 FCFA, soit un taux d'exécution de 15,49%
- Pour le programme " Conservation de la biodiversité " un montant de 2 921 131 408 FCFA exécuté sur une dotation de18 587 632 343 FCFA, soit un taux d'exécution de 15,72%
- Pour le programme " Amélioration du cadre de vie et changement climatique " un montant de 47 084 463 FCFA exécuté sur une enveloppe de 1 358 194 664 FCFA soit un taux d'exécution de 3,47% ;
- Pour le programme " : Pilotage et Soutien à la politique de l'Economie Forestière " un montant de 395 540 866 FCFA exécuté sur une enveloppe de708 459 807, soit un taux d'exécution de 13,85 % .

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme et du titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2020 (a)	AE engagées en 2020 (b)	Ecart (a – b)	CP ouverts en LFR pour 2020 (c)	CP consommés en 2020 (d)	Ecart (c – d)
9.381: Gestion Durable des Eaux et des Forêts	**3 343 992 394**	**218 784 043**	**3 125 208 351**	**3 343 992 394**	**218 784 043**	**3 125 208 351**
Titre 2. Dépenses de personnel	2 888 977 773	45 932 833	2 843 044 940	2 888 977 773	45 932 833	2 843 044 940
Titre 3. Dépenses de biens et services	50 022 500	14 618 202	35 404 298	50 022 500	14 618 202	35 404 298
Titre 4. Dépenses de transfert	404 992 121	158 233 008	246 759 113	404 992 121	158 233 008	246 759 113
Titre 5. Dépenses d'investissement						
9.388: Industrialisation et valorisation des produits de la filière forêt-bois	**91 026 800**	**14 099 880**	**76 926 920**	**91 026 800**	**14 099 880**	**76 926 920**
Titre 2. Dépenses de personnel	50 000 000	14 099 880	35 900 120	50 000 000	14 099 880	35 900 120
Titre 3. Dépenses de biens et services	91 026 800	14 099 880	76 926 920	91 026 800	14 099 880	76 926 920
Titre 4. Dépenses de transfert						
Titre 5. Dépenses d'investissement						
9.395: Conservation de la biodiversité	**18 587 632 343**	**2 921 131 408**	**15 666 500 935**	**18 587 632 343**	**2 921 131 408**	**15 666 500 935**
Titre 2. Dépenses de personnel	153 912 400	15 505 000	138 407 400	153 912 400	15 505 000	138 407 400
Titre 3. Dépenses de biens et services	50 000 000	15 487 500	34 512 500	50 000 000	15 487 500	34 512 500
Titre 4. Dépenses de transfert	3 440 163 422	2 890 138 908	550 024 514	3 440 163 422	2 890 138 908	550 024 514
Titre 5. Dépenses d'investissement	14 943 556 521	-	14 943 556 521	14 943 556 521	-	14 943 556 521
9.402: Amélioration du cadre de vie et changement climatique	**1 358 194 664**	**47 084 463**	**1 311 110 201**	**1 358 194 664**	**47 084 463**	**1 311 110 201**
Titre 2. Dépenses de personnel	1 031 181 664	1 366 000	1 029 815 664	1 031 181 664	1 366 000	1 029 815 664
Titre 3. Dépenses de biens et services	56 250 000	13 196 468	43 053 532	56 250 000	13 196 468	43 053 532
Titre 4. Dépenses de transfert	270 763 000	32 521 995	238 241 005	270 763 000	32 521 995	238 241 005
Titre 5. Dépenses d'investissement						
9.409: Pilotage et Soutien à la politique de l'Economie Forestière	**3 668 958 102**	**507 998 366**	**3 160 959 736**	**3 668 958 102**	**507 998 366**	**3 160 959 736**
Titre 2. Dépenses de personnel	3 325 318 673	154 246 619	3 171 072 054	3 325 318 673	154 246 619	3 171 072 054
Titre 3. Dépenses de biens et services	100 000 000	271 499 797	-171 499 797	100 000 000	271 499 797	-171 499 797
Titre 4. Dépenses de transfert	195 068 000	41 451 950	153 616 050	195 068 000	41 451 950	153 616 050
Titre 5. Dépenses d'investissement						
Total pour la mission	**27 049 804 303**	**3 709 098 160**	**23 340 706 143**	**27 049 804 303**	**3 709 098 160**	**23 340 706 143**
Titre 2. Dépenses de personnel	7 440 417 310	217 050 452	7 223 366 858	7 440 417 310	217 050 452	7 223 366 858
Titre 3. Dépenses de biens et services	306 272 500	328 901 847	-22 629 347	306 272 500	328 901 847	-22 629 347
Titre 4. Dépenses de transfert	4 310 986 543	3 122 345 861	1 188 640 682	4 310 986 543	3 122 345 861	1 188 640 682
Titre 5. Dépenses d'investissement	14 992 127 950	40 800 000	14 951 327 950	14 992 127 950	40 800 000	14 951 327 950

Explication des principaux écarts :

L'exécution globale des crédits de la mission par titre présente :

- Au titre des dépenses de personnel, un montant de 217 050 452 FCFA a été exécuté sur une dotation globale de 7 440 417 310 FCFA, soit un taux d'exécution de 2,92% ; ce titre est essentiellement exécuté en gestion centralisée ; pilotage et soutien ;
- Au titre des dépenses des biens et services, le montant exécuté est de 328 901 847 FCFA sur une dotation de 306 272 500 FCFA soit un taux d'exécution de 107,39% ; cela s'explique par un mouvement de crédits reçus par le programme pilotage et soutien du ministère ;
- Au titre des dépenses de transfert, 3 122 345 861 FCFA ont été exécuté sur une enveloppe globale de 4 310 986 543 FCFA soit un taux d'exécution de 72, 43% ;
- Au titre des dépenses d'investissement, seuls 40 800 000 FCFA ont été exécuté sur une enveloppe globale de 14 992 127 950 FCFA, soit un taux d'exécution de 0,27%.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA MISSION

Récapitulatif des mouvements par titre

Titres	Nature des mouvements d'AE		
	Transferts	Virements	Annulations
Titre 2		8 110 928	
Total des mouvements de CP		**8 110 928**	

Titres	Nature des mouvements de CP		
	Transferts	Virements	Annulations
Titre 2		8 110 928	
Total des mouvements de CP		**8 110 928**	

Explication du total des mouvements d'AE et de CP :

PROGRAMME GESTION DURABLE DES EAUX ET DES FORETS

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme « Gestion durable des Eaux et des Forêts » s'inscrit dans le cadre de la politique d'Economie Forestière menée par le Ministère en charge des Eaux et Forêts et s'appuie sur la Direction Générale des Forêts (DGF) et la Direction Générale des Ecosystèmes Aquatiques (DGEA) pour parvenir à une gestion durable du patrimoine forestier et hydrique. Cette dernière consiste à l'utilisation des Forêts, des terrains boisés et des Eaux, d'une manière et à une intensité telle qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour le futur, les fonctions écologiques, économiques et sociales.

Le programme met l'accent sur la gestion durable des eaux, avec notamment l'inventaire et l'aménagement du patrimoine hydrique. Elle servira de cadre à la connaissance de la ressource et à l'aménagement des zones dégradées.

La gestion durable des forêts quant à elle se consacrera, dans toutes ses activités, à la prise en compte de toutes les fonctions de la forêt. Il s'agira de concilier la mise en valeur économique de la forêt avec une gestion respectueuse de l'environnement et soucieuse d'intégrer les besoins des populations locales.

En revanche, ce programme ne couvre pas la gestion de la faune et des aires protégées, pris en compte par le programme "Conservation de la Biodiversité". De même, le programme "Gestion Durable des Eaux et des Forêts" ne concerne pas la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans le domaine de l'industrialisation de la filière bois, de la transformation du bois, de la valorisation et la commercialisation des produits forestiers non ligneux dévolue au programme industrie.

Le programme est piloté par le Directeur Général des forêts.

Dans la mise en œuvre du programme » Gestion durable des eaux et forêts ", les directions générales précitées s'appuient sur l'Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêts Bois (AEAFFB). Les Organisations Non Gouvernementales internationales, la FAO, l'OIBT, la JICA, WCS, et Nationales Génération Eau Claire, Gabon Environnement, l'ANPN, CADDE, Conservation et Justice, etc.

En outre, dans un souci de cohérence, le Programme "Gestion Durable des Eaux et des Forêts de l'Etat " est en lien étroit avec les programmes :
- Conservation de la Biodiversité ;
- Industrialisation et valorisation des produits de la filière forêts bois ;
- Amélioration du Cadre de Vie et Protection de l'Environnement.

L'effectivité de ce programme est assujettie aux nombreuses réformes entreprises par le Ministère. Il s'agit principalement de la Révision de la loi 016/01 du 31 décembre 2001 portant Code Forestier en République Gabonaise pour prendre en compte et de manière spécifique les aspects liés à l'application du décret n° 291/PR/MEF du 18 février 2011 portant attributions et organisation du Ministère.

L'opérationnalisation du Fonds Forestier National et de l'Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêt-Bois aura une incidence majeure sur la réalisation de ce programme. De même, l'aboutissement des négociations entreprises par le Ministère avec l'Union Européenne dans le cadre de la mise en place d'un système de vérification de la légalité et de la traçabilité des produits forestiers prévu par l'Accord de Partenariat Volontaire (APV) du processus FLEGT (Forest Law Enforcement Governance and Trade) (traçabilité des produits forestiers) sera un déterminant pour mener à terme ce programme.

PRESENTATION DES ACTIONS

Les actions du programme "Gestion Durable des Eaux et des Forêts" sont :

- la gestion des forêts domaniales de production ;
- la gestion des forêts communautaires ;
- l'inventaire et aménagement du patrimoine hydrique.

ACTION N° 1 : GESTION DES FORETS DOMANIALES DE PRODUCTION

Cette action concerne l'ensemble des activités liées à l'exploitation et à l'aménagement des forêts régulièrement attribuées. Elle vise notamment la généralisation de l'aménagement dans l'ensemble des forêts domaniales de production conformément aux dispositions légales et réglementaires du Code forestier, et la promotion du reboisement afin de garantir l'approvisionnement en bois des industries forestières. L'on inclut aussi les contrôles de l'administration forestière dans la mise en œuvre des plans d'aménagement et dans la traçabilité des produits issus des concessions forestières.

La mise en œuvre de cette action s'effectuera par les Directions techniques suivantes :

- la Direction des Forêts Communautaires (DF Com) ;
- la Direction du Développement des Forêts (DDF) ;
- les Directions Provinciales des Eaux et Forêts (DP).

ACTION N° 2 : GESTION DES FORETS COMMUNAUTAIRES

Cette action a pour objet la promotion de la foresterie sociale. Sa finalité est l'implication des populations locales dans la gestion durable du domaine forestier rural, l'organisation des terroirs villageois et la lutte contre la pauvreté des populations vivant en zone rurale par le développement des activités génératrices de revenus.

Cette gestion participative permettra la mise en place des Petites et Moyennes Entreprises Forestières locales pourvoyeuses d'emplois et de revenus pour lutter contre l'exploitation illégale des produits forestiers, favoriser la sédentarisation et contribuer à un meilleur aménagement du territoire.

L'administration forestière s'attelle donc, au moyen des projets pilotes en cours d'exécution, à définir un cadre réglementaire et technique de gestion des Forêts Communautaires.
Cette action est mise en œuvre par la Direction Générale des Forêts (DGF) grâce à l'appui technique des Directions suivantes :

- la Direction des Forêts Communautaires ;
- la Direction du Développement des Forêts ;
- les Directions Provinciales des Eaux et Forêts.

Dans cette rubrique, on présente les actions qui composent le programme, ce que recouvre chaque action : les pans de politique qu'elle recouvre, les directions et/ou les services mobilisés.

ACTION N° 3 : INVENTAIRE ET AMENAGEMENT DU PATRIMOINE HYDRIQUE

Cette action recouvre les activités d'inventaire et d'aménagement du patrimoine hydrique que doit mener la DGEA. Elle vise à améliorer la gestion du patrimoine hydrique national en mettant en place des actions qui ont pour objectif la connaissance et l'aménagement des écosystèmes aquatiques. Il s'agit notamment de l'élaboration des normes d'inventaire et d'aménagement.
Cette action est mise en œuvre par les structures administratives suivantes :

- la Direction des Inventaires et de la Surveillance des Ecosystèmes ;
- la Direction de l'Aménagement et de Restauration des Ecosystèmes Aquatiques ;
- les Directions Provinciales des Eaux et Forêts.

CADRAGE STRATEGIQUE

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

ANALYSE STRATEGIQUE DU CONTEXTE ET DU CHAMP DU PROGRAMME

Les éléments de contexte qui impactent le programme sont principalement les suivants :

 l'importance et la diversité du patrimoine forestier et hydrique gabonais (à la seconde place dans le bassin du Congo, lui-même « deuxième poumon » de la planète après l'Amazonie) ;
 le PSGE qui fait de la forêt et des ressources en eau un levier important de développement économique et social du pays ;
 une exploitation illicite croissante des ressources forestières et hydriques (prélèvements d'eau, coupes d'arbres) ;
 une augmentation des cas de pollution des eaux et des zones forestières (déversements accidentels d'hydrocarbures, décharges sauvages…) ;
 un rôle progressivement plus important des ONG et associations en matière de gestion et de valorisation des eaux et forêts ;
 le plan national d'affectation des terres qui vise à dédier toute portion de terre à une activité économique précise et bien règlementée ;
 le développement, au plan international, de nouvelles approches, d'outils-méthodes modernes de gestion des ressources forestières et hydriques (plans d'aménagement et de gestion).

Les habitants des zones rurales attendent principalement du programme qu'il leur apporte des opportunités d'activité économique et de revenu. Ils attendent aussi d'être associés aux réflexions et aux décisions de gestion concernant le patrimoine forestier et hydrique local.

Quelques concessionnaires forestiers ne souhaitent pas que l'Etat se penche de façon trop précise sur leur activité et leurs méthodes de gestion. La majorité attend cependant des pouvoirs publics un appui technique au développement de leur exploitation.

Les ONG et les associations attendent de l'Etat une plus grande écoute et une meilleure information / communication. Elles attendent aussi un soutien technique et financier aux projets et initiatives qu'elles mettent en œuvre.

Les autorités politiques, pour leur part, attendent du programme qu'il contribue à concrétiser la vision "Gabon vert" et "Gabon bleu" présentée dans le PSGE, pour un développement économique et social accéléré et durable.

De nombreux points forts peuvent d'ores et déjà être mis à l'actif du programme :

 l'existence d'un code forestier et un travail d'actualisation en cours de ce code ;
 la mise en place des premières forêts communautaires ;
 l'élaboration d'un plan d'actions de lutte contre l'exploitation illégale de la forêt ;
 la généralisation progressive des plans d'aménagement et de gestion durable des forêts ;
 le lancement d'opérations de reboisement et de revalorisation des anciennes grandes plantations forestières, avec l'implication d'opérateurs privés ;
 l'émergence des démarches qualité dans la gestion des ressources, l'attribution des premières certifications qualité à des exploitants forestiers ;
 l'avancement des discussions avec l'Union Européenne sur l'intégration du Gabon dans le processus FLEGT (Forest Law Enforcement Governance and Trade) (traçabilité des produits forestiers).

Parmi les manquements et difficultés à traiter prioritairement, il faut mentionner :

 l'absence de stratégie nationale de développement et de gestion durable des eaux et forêts ;
 le caractère embryonnaire du système d'information sectoriel, la méconnaissance d'une grande partie des ressources forestières et hydriques ;
 la difficulté à lutter contre les multiples formes d'exploitation illégale des ressources en eaux et forêts ;
 une exploitation des ressources forestières qui se limite aujourd'hui aux quelques essences les plus courantes, alors que le patrimoine ligneux est d'une grande richesse ;
 le manque de travail en mode projet au sein des administrations sur programme, les insuffisances dans les modes d'organisation et de suivi de la mise en œuvre de l'action ;
 la faiblesse du travail ensemble et des synergies entre l'administration du programme et les autres acteurs concernés par le domaine eaux et forêts (autres administrations, entreprises privées, ONG…) ;
 un besoin important de professionnalisation technique des agents de l'administration.

ENJEUX

Les principaux enjeux sont :

- Enjeu 1 : Connaître et valoriser le potentiel hydrique et forestier pour mieux tirer parti des ressources ;
- Enjeu 2 : Assurer l'adéquation entre l'exploitation et la préservation des ressources afin d'en garantir la pérennité et d'assurer la durabilité de la production ;
- Enjeu 3 : Optimiser la contribution du secteur bois à l'économie du pays ;
- Enjeu 4 : Garantir le bon usage des eaux et des forêts par les populations locales/Garantir aux populations locales la jouissance des eaux et des forêts.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

LISTE DES OBJECTIFS STRATEGIQUES AVEC LE(S) RESULTAT(S) ANNUEL(S) ATTENDU(S)

OBJECTIF N°1 : AVOIR DISPOSE D'UN CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE RENFORCE SUR LE CHAMP DU PROGRAMME

 Résultat annuel attendu : Avoir élaboré 4 textes d'application du code sur le volet gestion durable des eaux et des forêts.

OBJECTIF N°2 : AVOIR IMPLIQUE LES COMMUNAUTES RURALES DANS LE PROCESSUS DE GESTION DURABLE DES EAUX ET FORETS

 Résultat annuel attendu 1 : Avoir attribué au moins cinq (5) forêts communautaires.
 Résultat annuel attendu 2 : Avoir suivi au moins vingt (20) forêts communautaires attribuées à travers l'exécution des plans simples de gestion et la mise en œuvre des plans de développement local.
 Résultat annuel attendu 3 : Avoir fait signer au moins quinze (15) cahiers de Charges Contractuelles entre les communautés villageoises et les opérateurs économiques.

OBJECTIF N°3 : AVOIR AMELIORE LA CONNAISSANCE ET VALORISER LES MILIEUX AQUATIQUES

 Résultat annuel attendu 1 : Avoir élaboré une (1) méthode d'inventaire des milieux aquatiques ;
 Résultat annuel attendu 2 : Avoir produit un (1) plan de valorisation des milieux aquatiques.

OBJECTIF N°4 : D'ICI 2022 AVOIR CONTRIBUE A L'AMENAGEMENT DURABLE DES FORETS ET PROMOUVOIR LA CERTIFICATION FORESTIERE

 Résultat annuel attendu1 : Avoir contrôlé au moins vingt (20) Concessions Forestières sous Aménagement Durable sur le respect des normes d'aménagement
 Résultat annuel attendu2 : avoir mené au moins cinq (5) missions de promotion sur la certification forestière.

OBJECTIF N°5 : AVOIR ELABORE UN OUTIL TECHNIQUE POUR ASSURER L'AMENAGEMENT ET LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

 Résultat annuel attendu : Finaliser le Guide technique national d'aménagement et de restauration des milieux aquatiques.

OBJECTIF N°6 : AVOIR RENFORCELA LUTTE CONTRE L'EXPLOITATION ILLEGALE DES RESSOURCES FORESTIERES

 Résultat annuel attendu : mener au moins dix (10) missions de contrôle de lutte contre l'exploitation forestière illégale sur l'ensemble du territoire

OBJECTIF N°7 AVOIR RENFORCE LA COMMUNICATION SUR LES ENJEUX DE L'EXPLOITATION RATIONNELLE DES RESSOURCES

 Résultat annuel attendu1 : avoir réussi à mener au niveau national une (1) première action de sensibilisation.

 Résultat annuel attendu 2 : Organiser quatre (4) séminaires de renforcement des capacités des agents sur la gestion des ressources forestières et aquatiques.

OBJECTIF N°8 : AVOIR EVALUE LA MISE EN OEUVRE DES CAHIERS DES CHARGES CONTRACTUELLES POUR L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIES DES COMMUNAUTES VILLAGEOISES

Résultat annuel attendu : Avoir évalué au moins dix (10) cahiers de charges contractuelles

AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : DISPOSER D'UN CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE RENFORCE SUR LE CHAMP DU PROGRAMME

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Avoir élaboré 4 textes d'application du code sur le volet gestion durable des eaux et des forêts.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : Projet de texte sur la gouvernance forestière non signé
- Résultat annuel N°2 : Projet de texte sur les agréments professionnels non signé
- Résultat annuel N°3 : Projet de décret sur l'organisation et la gestion des bassins versant en république gabonaise élaboré ;
- Résultat annuel N°4 : Projet de décret portant protection, aménagement et restauration de la mangrove en république gabonaise.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de texte d'application élaboré dans le champ du programme	Nombre	7	7	4	4	0	15	15

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Sur les 4 textes d'application prévus, aucun texte n'a été finalisé.
Quatre textes ont été élaborés, il s'agit notamment :

- Un projet d'arrêté portant création du comité permanent d'examen et de validation des documents de gouvernance forestière qui n'a pas été signé ;
- Un projet d'arrêté portant modification de certaines dispositions de l'arrêté 326/MEF du 23 avril 2018 fixant les éléments constitutifs du dossier de demande de l'agrément professionnel des métiers du secteur Forêts/Bois non signé ;
- Un projet de décret sur l'organisation et la gestion des bassins versant en république gabonaise élaboré, mais non signé
- Un projet de décret portant protection, aménagement et restauration de la mangrove en république gabonaise.

En effet, nous pensons que l'atteinte de l'objectif pluriannuel est en bonne voie car sur les 15 textes qui définissent

notre cible pluriannuelle, dix (10) textes ont été élaborés et en attente de signature. L'évolution de ces trois dernières années est positive.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : IMPLIQUER LES COMMUNAUTES RURALES DANS LE PROCESSUS DE GESTION DURABLE DES EAUX ET FORETS

Niveau de réalisation des résultats annuels

Résultats annuels

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir attribué au moins cinq (5) forêts communautaires.
- Résultat annuel attendu 2 : Avoir suivi au moins vingt (20) forêts communautaires attribuées à travers l'exécution des plans simples de gestion et la mise en œuvre des plans de développement local.
- Résultat annuel attendu 3 : Avoir fait signer au moins quinze (15) cahiers de Charges Contractuelles entre les communautés villageoises et les opérateurs économiques.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : Aucune forêt communautaire n'a été attribué ;
- Résultat annuel N°2 : Aucune forêt communautaire suivie ;
- Résultat annuel N°3 : Trente-deux (32) cahiers de charges contractuelles ont été signés

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de Forêts Communautaires attribuées	Nombre	0	ND	10	0	-10	15	
Nombre de Forêts Communautaires suivies	Nombre	0	12	20	5	-15	25	50
Nombre de Cahiers de charges contractuelles signés	Nombre	26	20	15	46	31	15	50

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Au cours de l'année 2020, les résultats attendus étaient d'attribuer cinq (5) Forêts Communautaires, aucune forêt communautaire n'a été attribuée, faute des moyens financiers. Néanmoins, la signature des cahiers de charge a largement dépassé le résultat annuel attendu. Cette performance est imputable au nombre important d'entreprises qui sont implantées dans les provinces de l'Ogooué Ivindo et du Woleu Ntem permettant à certains villages de bénéficier de plusieurs cahiers de charges contractuels.
Citez quelques entreprises ayant contractualisé

OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : AVOIR AMELIORE LA CONNAISSANCE ET VALORISER LES MILIEUX AQUATIQUES.

Niveau de réalisation des résultats annuels

RESULTATS ANNUELS :

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir élaboré une (1) méthode d'inventaire des milieux aquatiques ;
- Résultat annuel attendu 2 : Avoir produit un (1) plan de valorisation des milieux aquatiques

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : la méthode d'inventaire des milieux aquatiques est en cours de finalisation
- Résultat annuel N°2 : le plan de valorisation des milieux aquatiques est en cours de finalisation

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement dans la production du plan de valorisation des milieux aquatiques	%	50	80	90	85	-5	100	100
Taux d'élaboration de la méthode d'inventaire des milieux aquatiques	%	50	90	100	90	-10	100	100

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel 1 :

Le taux d'avancement prévisionnel dans la production du plan de valorisation des milieux aquatiques était prévu à 90% (cette valeur représentait l'organisation d'un atelier de validation du document par les parties prenantes). Mais du fait de l'absence des ressources financières, la mission prévue n'a pas été effectuée. Une relecture du document a été faite mais en absence de test sur le terrain le document n'a pas été amélioré et validé. Ainsi sur les trois (3) dernières années, le taux d'avancement dans la production du plan de valorisation est de 80%, qui correspond à la rédaction du document et relecture.

Résultat annuel 2 :

Le taux d'avancement prévisionnel de l'élaboration de la méthode d'inventaire des milieux aquatiques était de 90%. Suite à l'absence des ressources financières la mission de test du protocole de collecte de données appelé guide des thématiques à couvrir lors des inventaires et son amendement n'a pas été réalisée, le taux est à 90%. Ce pourcentage représente l'étape de la rédaction du protocole de collecte des données appelé la méthode d'inventaire. Cette méthode doit être testée sur le terrain, amendée et ensuite validée au cours d'un atelier. Une relecture du document a été faite. Le taux cumulé de l'élaboration est de 90% sur les 100% à échéance. Ainsi l'évolution sur les trois dernières années est positive. L'étape de validation de la méthode correspondra au taux d'élaboration de 100%.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°4 : D'ICI 2022 AVOIR CONTRIBUE A L'AMENAGEMENT DURABLE DES FORETS ET PROMOUVOIR LA CERTIFICATION FORESTIERE.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Résultat annuel :

- Résultat annuel attendu 1 : avoir contrôlé au moins vingt (20) Concessions Forestières sous Aménagement Durable sur le respect des normes d'aménagement ;
- Résultat annuel attendu 2 : avoir mené au moins cinq (5) missions de promotion sur la certification forestière.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel 1 : Aucune nouvelle concession forestière sous aménagement durable contrôlée ;
- Résultat annuel 2 : Aucune mission de promotion sur la certification forestière a été menée.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de concessions forestières contrôlées	Nombre	8	4	20	0	-20	30	30
Nombre de mission sur la certification	Nombre	ND	ND	5	0	-5	10	

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Au cours de l'année 2020, les résultats attendus étaient de contrôler 20 Concessions Forestières sous Aménagement Durable sur le respect des normes d'aménagement. Ce résultat n'a pas été atteint, car le processus de la généralisation de la certification forestière n'est pas encore arrivé à son terme (dans l'attente de l'organisation

de l'atelier national de validation de la feuille de route sur la généralisation de la certification et l'organisation du forum de haut niveau).

OBJECTIF STRATEGIQUE N°5 : AVOIR ELABORE UN OUTIL TECHNIQUE POUR ASSURER L'AMENAGEMENT ET LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

Résultat annuel N°1 : Finaliser le Guide technique national de l'aménagement et de la restauration des milieux aquatiques.

Résultats annuels atteints

Résultat annuel N°1 : Le guide technique national de l'aménagement et de la restauration des milieux aquatiques est en cours de finalisation.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement dans la finalisation du guide technique national d'aménagement et de restauration des milieux aquatiques.	%	80	85	80	85	5	90	100

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Au cours de l'année 2020, aucun financement n'a été reçu pour la tenue de l'atelier de validation du guide, le taux de réalisation demeure à 85%. La prévision du PAP faite en 2019 ne tenait pas compte de la performance en 2018 et 2019 car les données n'étaient pas encore disponibles

Nous pouvons en effet dire que l'objectif pluriannuel n'est pas atteint. L'évolution de ces trois dernières années est positive, quand bien même la croissance ralentie.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°6 : RENFORCER LA LUTTE CONTRE L'EXPLOITATION ILLEGALE DES RESSOURCES FORESTIERES.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

Résultat annuel attendu : Mener au moins dix (10) missions de contrôle de lutte contre l'exploitation forestière illégale sur l'ensemble du territoire.

Résultats annuels atteints

Résultat annuel N°1 : Deux (2) missions de contrôle de police forestière menées.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2018 Réalisation Cumulé	2019 Réalisation Cumulé	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2019 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de missions de contrôle de lutte contre l'exploitation illégale menés	Nombre	80	81	10	2	-8	10	30

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Pour l'année 2020, deux (2) missions de contrôle de police forestière ont été organisées, la mission Pandora organisée dans la province de la Ngounié et la mission effectuée dans la province de la Nyanga.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°7 : AVOIR RENFORCE LA COMMUNICATION SUR LES ENJEUX DE L'EXPLOITATION RATIONNELLE DES RESSOURCES

Niveau de réalisation des résultats annuel

RESULTATS ANNUELS :

Résultat annuel attendu 1 : avoir réussi à mener au niveau national une (1) première action de sensibilisation.

Résultat annuel attendu 2 : Organiser quatre (4) séminaires de renforcement des capacités des agents sur la gestion des ressources forestières et aquatiques.

Résultats annuels atteints

Résultat annuel N°1 : Aucune activité n'a pu être menée,

Résultat annuel N°2 : Aucun séminaire de renforcement de capacités des agents des services déconcentrés n'a été organisé

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de participants au séminaire	Nombre	78	ND	90	0	0	ND	ND
Nombre de séminaires de renforcement des capacités des services déconcentré organisés	Nombre	3	0	4	0	0	ND	ND

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Aucun séminaire de renforcement des capacités des agents n'a été organisé cette année faute des difficultés liées à la pandémie de la covid 19 et à l'absence des ressources financières.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°8 : AVOIR EVALUE LA MISE EN ŒUVRE DES CAHIERS DES CHARGES CONTRACTUELLES POUR L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIES DES COMMUNAUTES VILLAGEOISES

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

Avoir évalué au moins dix (10) cahiers de charges contractuelles.

Résultats annuels atteints

Résultat annuel N°1 : Aucun cahier de charges évalué.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de cahiers de charges évalués	Nombre	ND	ND	20	0		ND	ND

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Pour l'année 2020, aucune évaluation de la mise en œuvre des cahiers de charges contractuel n'a pu se faire

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

s	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
Action et titre	AE ouvertes en LF pour 2020 (a)	AE engagées en LF pour 2020 (b)	Ecart (a – b)	CP ouverts en LF pour 2020 (c)	CP consommés en LF pour 2020 (d)	Ecart (c) – (d)
9.381. Gestion Durable des Eaux et Forêts	**3 343 992 394**	**218 784 043**	**3 125 208 351**	**3 343 992 394**	**218 784 043**	**3 125 208 351**
Gestion des forêts domaniales de production	3 315 702 870	210 537 450	3 105 165 420	3 315 702 870	210 537 450	3 105 165 420
Titre 2. Dépenses de personnel	2 888 977 773	45 932 833	2 843 044 940	2 888 977 773	45 932 833	2 843 044 940
Titre 3. Dépenses de biens et services	21 732 976	6 371 609	15 361 367	21 732 976	6 371 609	15 361 367
Titre 4. Dépenses de transfert	404 992 121	158 233 008	246 759 113	404 992 121	158 233 008	246 759 113
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Gestion des forêts communautaires	**13 732 976**	**2 746 594**	**10 986 382**	**13 732 976**	**2 746 594**	**10 986 382**
Titre 3. Dépenses de biens et services	13 732 976	2 746 594	10 986 382	13 732 976	2 746 594	10 986 382
Inventaire et Aménagement du Patrimoine hydrique	**14 556 548**	**5 499 999**	**9 056 549**	**14 556 548**	**5 499 999**	**9 056 549**
Titre 3. Dépenses de biens et services	14 556 548	5 499 999	9 056 549	14 556 548	5 499 999	9 056 549
Total pour le programme	**3 343 992 394**	**218 784 043**	**3 125 208 351**	**3 343 992 394**	**218 784 043**	**3 125 208 351**
Titre 2. Dépenses de personnel	2 888 977 773	45 932 833	2 843 044 940	2 888 977 773	45 932 833	2 843 044 940
Titre 3. Dépenses de biens et services	50 022 500	14 618 202	35 404 298	50 022 500	14 618 202	35 404 298
Titre 4. Dépenses de transfert	404 992 121	158 233 008	246 759 113	404 992 121	158 233 008	246 759 113
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0

Explication des principaux écarts :

Sur une dotation de **3 343 992 394 F CFA** en AE et CP inscrite dans la loi de finances 2020, les crédits du programme Gestion Durable des Eaux et Forêts ont été exécutés à hauteur de **218 784 043 FCFA**, soit un écart de **3 125 208 351FCFA**. Ce niveau d'exécution, qui correspond à un taux global d'exécution de **7%** est imputé aux titres suivants :

- Le titre 2 (dépenses de personnel), pour un montant de **45 932 833 FCFA** sur **2 888 977 773FCFA** inscrit dans la loi de finance, soit un taux de **2%** ;
- Le titre 3 (dépenses de biens et services), pour un montant de **14 618 202FCFA** sur un montant de **50 022 50FCFA** inscrit dans la loi de finance, soit un taux de **29 %** ;
- Le titre 4 (dépenses de transfert), pour un montant de **158 233 008FCFA** sur le montant de **404 992 121 FCFA** inscrit dans la Loi de finance, soit un taux de **39 %.**

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Aucune opération de fongibilité n'a été effectué au niveau du programme gestion durable.

Virements

Aucun virement n'a été effectué au niveau du programme gestion durable.

Transferts

Tableau récapitulatif des transferts

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
23.780: Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	9.381: Gestion Durable des Eaux et des Forêts	Titre 2	8 110 928	8 110 928
		Total des Transferts	**8 110 928**	**8 110 928**
		dont Titre 2	8 110 928	8 110 928

Annulations

Les crédits disponibles dans ce programme sont proposés en annulation.

Reports

Aucun report enregistré au niveau du programme gestion durable des Eaux et Forêts au cours de l'année 2020.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2018	Effectifs au 31 décembre 2019	Effectifs au 1er janvier 2020	Mouvements d'effectifs en 2019			Effectifs au 31.12. 2020
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées – sorties)	
Agents hors catégorie	**01**	**01**	**01**	**0**	**0**	**0**	**01**
Agents de catégorie A	**168**	**168**	**168**	**0**	**0**	**0**	**168**
Permanents	158	158	158	0	0	0	158
Non permanents	10	10	10	0	0	0	10
Agents de catégorie B	**162**	**162**	**162**	**0**	**0**	**0**	**162**
Permanents	154	154	154	0	0	0	154
Non permanents	8	8	8	0	0	0	08
Agents de catégorie C	**15**	**15**	**15**	**0**	**0**	**0**	**15**
Permanents	10	10	10	0	0	0	10
Non permanents	5	5	5	0	0	0	05
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	**345**	**345**	**345**	**0**	**0**	**0**	**345**
Main d'œuvre non permanente	**245**	**245**	**245**	**0**	**0**	**0**	**245**
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	**590**	**590**	**590**	**0**	**0**	**0**	**590**

Explication des évolutions :

En matière d'évolution de la masse salariale, aucun changement observé au niveau des effectifs en 2020.

EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS

Opérateur : Agence d'Exécution de la filière forêt bois

Emplois rémunérés	Effectifs au 31.12.2018	Effectifs au 31.12.2019	Effectifs au 31.12.2020	Ecart entre fin 2019 et fin 2020
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	14	30		
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	5	8		
Total pour l'opérateur	**19**	**38**		
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	16	-	-	-
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	12	-	-	-
Total pour l'opérateur	**28**	**-**	**-**	**-**
Total pour le programme	**47**	**38**		

Commentaire sur les effectifs des opérateurs et sur le rapport entre l'évolution des effectifs Etat et l'évolution des effectifs des opérateurs :

Aucune information sur les effectifs des plafonds des opérateurs n'a été communiquée

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LF		Crédits de titre 2 consommés		Ecarts	
	AE	**CP**	**AE**	**CP**	**AE**	**CP**
Masse salariale des emplois de l'administration						
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère						
Total des crédits de titre 2						

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LF		Crédits de titre 3 consommés		Ecarts	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1 : Gestion des forêts domaniales de production	**35 468 759**	**35 468 759**	**0**	**11 014 749**	**24 454 010**	**24 454 010**
Activité1 : Contrôle des aménagements forestiers Activité 2 : Contrôle du respect de la réglementation	0	0	0	0	0	0
ACTION 2 : Gestion des forêts communautaires	**35 468 759**	**35 468 759**	**2 746 594**	**2 746 594**	**32 722 165**	**32 722 165**
Activités 1 : Appui aux communautés rurales pour la gestion des forêts communautaires	0	0	0	0	0	0
ACTION 3 : Inventaire et Aménagement du patrimoine hydrique	**29 107 432**	**29 107 432**	**5 499 999**	**0**	**29 107 432**	**29 107 432**
Inventaire et valorisation des écosystèmes aquatiques	13 142 993	13 142 993	3 000 000	0	10 142 993	13 142 993
Aménagement et restauration des écosystèmes aquatiques	10 142 993	10 142 993	2 499 999	0	7 642 994	10 142 993
Total des crédits de titre 3	**100 044 950**	**100 044 950**	**8 246 593**	**13 761 342**	**61 829 597**	**86 283 607**

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

	Crédits de titre 4 prévus dans la LF		Crédits de titre 4 consommés		Ecarts	
Actions	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1 : Gestion des forêts domaniales de production	404 992 121	404 992 121	158 233 008	158 233 008	246 759 113	246 759 113
Cotisation OIBT	50 225 000	50 225 000	50 225 000	50 225 000		
Agence d'exécution			108 008 008	108 008 008		
Total des crédits de titre 4	**404 992 121**	**404 992 121**	**158 233 008**	**158 233 008**	**246 759 113**	**246 759 113**

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS

OPERATEUR

Aucun opérateur dans ce programme

PROGRAMME INDUSTRIALISATION ET VALORISATION DES PRODUITS DE LA FILIERE FORET-BOIS

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

Le programme « Industrialisation et valorisation des produits de la filière forêt-bois » regroupe tous les moyens mis en œuvre par la Direction Générale des Industries, du Commerce du Bois et de la Valorisation des Produits Forestiers (DGICBVPF)pour parvenir à mettre en œuvre la politique du Gouvernement dans le domaine de l'industrialisation de la filière bois, de l'exploitation et la transformation du bois, de la valorisation et la commercialisation des produits forestiers non ligneux.

De façon plus spécifique, ce programme comprend i) l'ensemble des activités de transformation et de valorisation du bois (la gestion des unités y afférentes, des mouvements des stocks et des flux des volumes produits par ces dernières) ; ii) l'ensemble des activités de valorisation des rebuts forestiers (valorisation de la biomasse et productions des bioénergies); iii) la gestion des produits forestiers non ligneux (gestion des stocks d'exploitation, gestions des opérateurs économiques exerçant dans ce domaine et des flux de commercialisation des PFNL).

En revanche, ce programme ne couvre pas le processus de détermination des valeurs marchandes de chaque produit issu de la transformation du bois et celles des produits forestiers non ligneux, destinés à être commercialiser sur le territoire national. La politique d'industrialisation de filière bois vise actuellement à aller vers la transformation plus poussée du bois. Cette évolution permettra d'avoir des entreprises plus élaborées, plus compétitives et diversifiées. La filière est aujourd'hui caractérisée majoritairement par des industries du bois de la première transformation. La bonne application de cette politique permettra à long terme de passer de la 1ière transformation du bois à la 2ièmevoire à la 3ième avec plusieurs unités fabriquant des produits finis et de bonne facture.

Le Directeur Général des Industries, du Commerce du Bois et de la Valorisation des Produits Forestiers est le Responsable du programme "Industrialisation et valorisation des produits de la filière forêt-bois".

Dans la mise en œuvre du programme, la DGICBVPF s'appuie sur des opérateurs dont, l'Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêts Bois (AEAFFB) et les partenaires dont les principaux sont l'Agence Française de Développement (AFD) ; l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) ; la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) ; l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux/ Fonds Commun des Produits de Base (OIBT/CFC) ; Les syndicats des opérateurs économiques (SIAG, UFIAG, UFIGA…)

En outre, dans un souci de cohérence, le Programme "Industrialisation et valorisation des produits de la filière forêt-bois " est en lien étroit avec les programmes :

- Gestion durable des eaux et forêts ;
- Conservation de la biodiversité ;
- Politique industrielle ;
- Gestion fiscale.

L'industrialisation de la filière forêt-bois est l'un des axes majeurs du Code Forestier gabonais, elle poursuit l'objectif d'accroître la contribution du secteur forestier au développement économique du pays, par la mise en place d'industries du bois diversifiées et performantes. Grace à cette vision, le Gouvernement a pris lors du Conseil des Ministres en sa séance du 05 novembre 2009 d'interdire l'exportation des grumes au profit de la transformation locale qui va créer au Gabon un nouvel environnement pour les entreprises, une nouvelle organisation et un encadrement différent des activités par l'administration forestière.

En vue de diversifier l'économie nationale, la prise en compte de nouvelles thématiques s'est avérée nécessaire. Ceci se traduit par la création au sein de la DGICBVPF de deux (2) nouvelles Directions techniques dénommées Direction de la Valorisation des Rebuts Industriels du Bois et de la Promotion des Bioénergies (DVRIBPB) et la Direction des Produits Forestiers Autres que le Bois d'œuvre (DPFABO).

Au vu de l'évolution de la filière forêt-bois et des nouvelles thématiques abordées par le Ministère en charge des Eaux et Forêts, la nécessité de la révision du Code Forestiers s'est imposée, pour l'insertion de tous ces éléments, ceci permettra de cadrer et de réglementer tous ces éléments pour aller vers une bonne gestion durable de nos ressources naturelle

Les actions du programme "Industrialisation et valorisation des produits de la filière forêt-bois " sont :

- Promotion de la transformation du bois et valorisation des déchets de la biomasse et des produits forestiers non ligneux ;
- Promotion du commerce du bois et des produits forestiers non ligneux au niveau des marchés.

ACTION N° 1 : PROMOTION DE LA TRANSFORMATION DU BOIS ET VALORISATION DES DECHETS DE LA BIOMASSE ET DES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX.

Cette action recouvre l'ensemble des activités permettant de i) promouvoir la transformation du bois en vue de diminuer les volumes de déchets produits, notamment la création des lignes de récupération des chutes de déligneur, la carbonisation, le bois de chauffe etc.., ii) mieux valoriser les rebuts du bois (déchets) et, iii) valoriser les produits forestiers non ligneux.

La réalisation de ces activités nécessite le renforcement du cadre règlementaire par la mise en place des normes d'industrialisation pour la filière forêt-bois en partenariat avec l'Agence Gabonaise de Normalisation. Elles visent également à améliorer le cadre réglementaire existant et à mettre en place un environnement qui favorise la réalisation des missions de lutte contre la transformation illicite du bois (création d'une brigade de contrôle des produits débités issus du bois).

Pour ce faire, la DGICBVPF ; s'appuie sur les directions techniques suivantes :

- Direction des Industries et du Commerce du Bois (DICB) ;
- Direction de la Valorisation des Rebuts Industriels du Bois et de la Promotion des Bioénergies (DVRIBPB) ;
- Direction de la Valorisation des Produits Forestiers Autres que le Bois D'œuvre (DVPFABO).

Cette action est en outre soutenue par les services déconcentrés des directions provinciales des eaux et forêts.

ACTION N° 2 : PROMOTION DU COMMERCE DU BOIS ET DES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX AU NIVEAU DES MARCHES.

Cette action a pour objet la mise en place d'une réglementation pour la valorisation des rebuts forestiers et des PFNL et les activités d'étude des filières commerciales des PFNL.

Cette action est mise en œuvre par les structures administratives suivantes :

- Direction des Industries et du Commerce du Bois (DICB) ;
- Direction de la Valorisation des Rebuts Industriels du Bois et de la Promotion des Bioénergies (DVRIBPB) ;
- Direction de la Valorisation des Produits Forestiers Autres que le Bois D'œuvre (DVPFABO).

Cette action est en outre soutenue par les services déconcentrés des directions provinciales des eaux et forêts.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Les éléments de contexte qui impactent le programme sont principalement :

- L'importance et la diversité du patrimoine forestier gabonais reconnues dans le bassin du Congo, "deuxième poumon" de la planète après l'Amazonie ;
- Le PSGE qui fait de la forêt un levier important de développement économique et social du pays ;
- Une exploitation illicite croissante des ressources forestières (coupes d'arbres) ;
- Un rôle progressivement plus important des populations riveraines en matière de valorisation des produits de la filière forêt ;
- Le plan national d'affectation des terres qui vise à dédier toute portion de terre à une activité économique précise et bien règlementée ;
- L'accent mis depuis quelques années par les organisations internationales (FAO) sur la nécessité de lutter contre la pauvreté, de tirer le meilleur parti de toutes les potentialités économiques que recèlent les forêts, au-delà de la simple coupe de bois ;
- Le développement, au plan international, de nouvelles approches, d'outils-méthodes modernes de transformation et de valorisation des produits de la filière bois (techniques de sciage, modes de valorisation des rebuts du bois…).

Les habitants des zones rurales attendent principalement du programme qu'il leur apporte des opportunités d'activité économique et de revenu. Ils attendent aussi d'être associés aux réflexions et aux décisions de gestion concernant le patrimoine forestier local. Ils attendent enfin que le secteur de la transformation et de la valorisation des produits de la forêt soit organisé et règlementé.

Les concessionnaires et les industriels forestiers attendent également un renforcement de la règlementation du secteur. Ils attendent des pouvoirs publics un appui technique et financier au développement et à la montée en gamme de leurs activités.

Les autorités politiques, pour leur part, attendent du programme qu'il contribue à concrétiser la vision Gabon vert et Gabon industriel présentée dans le PSGE, pour un développement économique et social accéléré et durable.

De nombreux points forts peuvent d'ores et déjà être mis à l'actif du programme :

- L'existence d'un code forestier et un travail d'actualisation en cours de ce code ;
- L'interdiction d'exportation des grumes non transformées, au profit d'une valorisation locale ;
- L'élaboration d'un plan d'actions de lutte contre l'exploitation illégale de la forêt ;
- La création en cours de l'Ecole des Métiers du Bois et, d'une façon générale, la diversification de l'offre de formation aux métiers du bois ;
- L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'industrialisation et d'un plan de développement industriel pour la filière forêt-bois ;
- La création d'une première zone économique spéciale à régime privilégié (Nkok) ;
- L'obtention de résultats prometteurs en termes de création d'unités industrielles et d'emplois, de diversification des activités (bois, PFNL rebuts forestiers), de plus grande valeur ajoutée de ces activités (transformation, valorisation, commercialisation), de plus forte contribution de la filière au PIB ;
- L'émergence des démarches qualité dans les activités de transformation et de valorisation, l'attribution des premières certifications qualité à des unités industrielles de la filière forêt-bois ;
- La mise en place d'instruments d'accompagnement du développement des activités des concessionnaires et industriels : Fonds Forestier National, Bureau Industrie Bois ;
- L'avancement des discussions avec l'Union Européenne sur l'intégration du Gabon dans le processus FLEGT (traçabilité des produits forestiers).

Parmi les manquements et difficultés à traiter prioritairement, il faut mentionner :

- Un niveau de qualité qui reste insuffisant pour les produits vendus localement ;
- Le niveau encore trop élevé des prix de ces produits vendus localement ;
- Une valorisation du bois limitée dans la plupart des unités industrielles à un premier niveau de transformation ;
- Une règlementation incomplète de la filière ;
- L'absence de normalisation des activités de la filière forêt-bois ;
- L'insuffisante actualisation des données contenues dans les bases de données du programme ;
- La difficulté à évaluer et à réduire l'importance du secteur informel ;
- La faible présence des nationaux dans la filière, aussi bien comme entrepreneurs que comme salariés ;
- Le manque de travail en mode projet au sein des administrations sur programme, les insuffisances dans les modes d'organisation et de suivi de la mise en œuvre de l'action ;
- La faiblesse du travail ensemble et des synergies entre l'administration du programme et les autres acteurs concernés par le domaine eaux et forêts (autres administrations, entreprises privées, ONG…) ;
- Un besoin important de professionnalisation technique des agents de l'administration.

ENJEUX

Les principaux enjeux sont :

- **Enjeu 1 :** Mieux tirer parti des ressources en développant la transformation intégrale du bois et la valorisation des produits forestiers non ligneux ;
- **Enjeu 2 :** Promouvoir et développer la participation des nationaux dans la filière ;
- **Enjeu 3 :** Offrir aux populations des produits de bonne facture et à moindre coût ;
- **Enjeu 4 :** Assurer l'adéquation entre l'exploitation, la préservation des ressources et la transformation plus poussée afin d'en garantir la pérennité et d'assurer la durabilité de la production ;
- **Enjeu 5 :** Optimiser la contribution du secteur bois à l'économie du pays.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

LISTE DES OBJECTIFS STRATEGIQUES AVEC LES RESULTATS ANNUELS ATTENDUS

OBJECTIF N°1 : DISPOSER D'UN CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE REVISE ET ADAPTE AUX EVOLUTIONS DU SECTEUR

- **Résultat annuel attendu 1** : Finaliser et valider au moins textes (7) d'application du Code Forestier en matière d'Industrie et commerce du bois, de Valorisation des Rebuts et des Produits forestiers autres que le bois d'œuvre.

OBJECTIF N°2 : AVOIR DEVELOPPE UN CADRE DE COLLABORATION ETROIT ENTRE LES ACTEURS DE LA FILIERE FORET-BOIS A PARTIR D'UNE BASE DE DONNEES DYNAMIQUE ET AVOIR AMELIORE LA CONNAISSANCE DES PFABO

- **Résultat annuel attendu 1** : Avoir réalisé la base de données des unités de transformation du bois au moins à hauteur de 50% ;

- **Résultat annuel attendu 2** : Avoir élaboré au moins un projet sur gestion durable et la valorisation des PFABO dans les forêts communautaires ;
- **Résultat annuel attendu 3** : Avoir une liste des principaux PFABO présents sur les marchés ;
- **Résultat annuel attendu 4** : Avoir une liste des principaux PFABO passant par un poste de contrôle ;
- **Résultat annuel attendu 5** : Avoir réalisé la base de données des unités de valorisation des rebuts au moins à hauteur de 25% ;
- **Résultat annuel attendu 6** : Avoir cartographié au moins25% des unités de transformation des produits forestiers (Bois et Rebut)

OBJECTIF N°3 : DISPOSER D'AU MOINS UNE BRIGADE DE CONTROLE DANS UN PORT POUR FAIRE APPLIQUER LE CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE

- **Résultat annuel attendu 1** : Parvenir à faire fonctionner au moins à 10% la brigade de contrôle d'Owendo ;
- **Résultat annuel attendu 2** : Parvenir à faire fonctionner au moins à 75% le HUB de Lastourville ;
- **Résultat annuel attendu 3** : Une (1) mission conjointe de contrôle sur le terrain est réalisée.

OBJECTIF N°4 : CONTROLER, EVALUER ET SENSIBILISERLES ACTEURS ET LES PARTENAIRES DE LA FILIERE TRANSFORMATION DU BOIS ET VALORISATION DES PRODUITS FORESTIERS

- **Résultat annuel attendu 1 :** Douze (12) missions de lutte/contrôle des opérateurs de la valorisation des produits forestiers sont réalisées ;
- **Résultat annuel attendu 2** : une (1) campagne de renforcement des capacités des agents des services déconcentrés sur le thème de PFABO est réalisée ;
- **Résultat annuel attendu 3** : Une (1) mission de sensibilisation des communautés locales sur le thème des PFABO est réalisée

AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE

OBJECTIF N° 1 : DISPOSER D'UN CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE REVISE ET ADAPTE AUX EVOLUTIONS DU SECTEUR.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

Résultat annuel attendu : Finaliser et valider au moins quatorze (14) textes d'application du Code Forestier en matière d'Industrie et commerce du bois, de Valorisation des Rebuts et des Produits forestiers autres que le bois d'œuvre.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : Le code forestier n'étant pas adopté, aucun texte d'application n'a été valider et finaliser comme prévu

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé – Prévision)	2021 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de texte d'application sur les PFNL du code forestier	Nombre		1	2	0	-2		3
Nombre de texte d'application sur la valorisation des rebuts de bois du code forestier	Nombre		4	8	0	-8		12
Nombre de texte d'application sur les industries et le commerce du bois du code forestier	Nombre		2	4	0	-4		6

Source : DGICBVPF

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

L'objectif des responsables du programme Industrialisation et Valorisation des produits forets-bois était d'élaboré 14 textes d'application pour la règlementation de l'exploitation, la commercialisation et la valorisation des produits

de la filière Forets Bois, notamment : les produits de l'industries du bois d'œuvre, les produits forestiers non ligneux et les rebuts industriels, qui sont tous nouveaux et non règlementer.
Cet objectif vise, l'adaptation du code forestier aux reformes des politiques du secteurs eaux et forêts. Le nouveau code forestier n'étant pas définitivement valider et adopter par l'ensemble des acteurs qui concourent à la l'élaboration et adoption des nouveaux textes, cet objectif n'a été atteint.

OBJECTIF N° 2 : AVOIR DEVELOPPE UN CADRE DE COLLABORATION ETROIT ENTRE LES ACTEURS DE LA FILIERE FORET-BOIS A PARTIR D'UNE BASE DE DONNEES DYNAMIQUE

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir réalisé la base de données des unités de transformation du bois au moins à hauteur de 50% ;
- Résultat annuel attendu 2 : Avoir élaboré au moins deux (2) projet sur gestion durable et la valorisation des PFABO dans les forêts communautaires ;
- Résultat annuel attendu 3 : Avoir une liste des principaux PFABO présents sur les marchés ;
- Résultat annuel attendu 4 : Avoir une liste des principaux PFABO passant par un poste de contrôle ;
- Résultat annuel attendu 5 : Avoir réalisé la base de données des unités de valorisation des rebuts au moins à hauteur de 25% ;
- Résultat annuel attendu 6 : Avoir cartographié au moins 25% des unités de transformation des produits forestiers (Bois et Rebut)

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : -50 %
- Résultat annuel N°2 : -2 %
- Résultat annuel N°3 : -2 %
- Résultat annuel N°4 : -2 %
- Résultat annuel N°5 : -50 %
- Résultat annuel N°6 : -50 %

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement de la mise en place de la base de données des unités de transformation du bois	%		50	50	0	-50		75
Nombre de projets sur la gestion durable et la valorisation des PFABO dans les forêts communautaires rédigés	Nombre		1	2	0	-2		3
Nombre de marchés faisant l'objet de recensement pour l'établissement d'une liste des principaux PFABO	Nombre		1	2	0	-2		5
Nombre de postes de contrôles faisant l'objet de recensement pour l'établissement d'une liste des principaux PFABO	Nombre		1	2	0	-2		2
Taux d'avancement de la mise en place de la base de données des unités de valorisation des rebuts de bois	%		25	50	0	-50		100
Taux d'avancement de la cartographie des unités de transformation des produits forestiers (Bois et Rebut)	%		25	50	0	-50		100

Source : DGICBVPF

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

La réalisation de cet objectif nécessite le développement d'une application informatique de gestion de base de données dynamiques des produits de la filière, ce développement constitue un investissement dans la mesure ou la construction d'un tel outil est couteux.
Nous souhaitons l'inscrire dans les projets d'investissements des années 2021-2022

OBJECTIF N°3 : DISPOSER D'AU MOINS UNE BRIGADE DE CONTROLE DANS UN PORT POUR FAIRE APPLIQUER LE CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel attendu 1** : Parvenir à faire fonctionner au moins à 10% la brigade de contrôle d'Owendo ;
- **Résultat annuel attendu 2** : Parvenir à faire fonctionner au moins à 75% le HUB de Lastourville ;
- **Résultat annuel attendu 3** : Trois (3) missions conjointes de contrôle sur le terrain est réalisée.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : - 2 %
- Résultat annuel N°2 : - 8 %
- Résultat annuel N°3 : - 4

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux de mise en fonctionnement et d'équipement de la brigade	%		1	2	0	-2		100
Taux de mise en fonctionnement du HUB de Lastourville	%		4	8	0	-8		100
Nombre de missions de contrôle planifiée et réalisée conjointement	Nombre		2	4	0	-4		5

Source : DGICBVPF

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Le projet d'équipement des brigades d'Owendo et de LASTOURVILLE n'ont pas été retenu par le budget 2020.
Les responsables du programme ont été confronté aux problèmes de financement de ces équipements.
De même, le budget 2020 n'étant insuffisant les missions de contrôle conjointes n'ont été effectués.

OBJECTIF N°4 : CONTROLER, EVALUER ET SENSIBILISERLES ACTEURS ET LES PARTENAIRES DE LA FILIERE TRANSFORMATION DU BOIS ET VALORISATION DES PRODUITS FORESTIERS.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel attendu 1 :** Onze (11) missions de lutte/contrôle des opérateurs de la valorisation des produits forestiers sont réalisées ;
- **Résultat annuel attendu 2** : Une (1) campagne de renforcement des capacités des agents des services déconcentrés sur le thème de PFABO est réalisée ;
- **Résultat annuel attendu 3** : deux (2) missions de sensibilisation des communautés locales sur le thème des PFABO est réalisée.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : Aucune mission de contrôle n'a été réalisée
- Résultat annuel N°2 : Aucune campagne de renforcement des capacités réalisée
- Résultat annuel N°3 : -Aucune mission de contrôle d'évaluation et de sensibilisation

Résultat annuel N°4 : - Aucune mission de lutte contre l'exploitation et l'exportation illégales des PFABO
Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de mission de contrôle d'évaluation et de sensibilisation des acteurs de la transformation du	Nombre		4	4	0	-4		12

bois								
Nombre de campagne de renforcement des capacités des agents des services déconcentrés sur le thème de PFABO	Nombre		1	1	0	-1		3
Nombre de mission de contrôle d'évaluation et de sensibilisation des acteurs de la valorisation des rebuts industriels du bois	Nombre		4	3	0	-3		12
Nombre de mission de lutte contre l'exploitation et l'exportation illégales des PFABO	Nombre		4	4	0	-4		12
Nombre de mission de sensibilisation des communautés locales sur le thème des PFABO	Nombre		1	2	0	-2		3

Source : DGICBVPF

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Une mission de contrôle de 5 personnes sur 3 jours pour une destination précise, nécessite un cout de cinq millions FCFA par mission. Pour réaliser 11 missions qui constituent le résultat 1 de l'objectif 4, il nous aurait fallu mobiliser 55 millions FCFA, les moyens mise à disposition du programme ne permettent pas d'atteindre un tel objectif, tout de même obligatoire au vu de son enjeu sur le plan stratégique des politiques de valorisations des rebuts industriels.
La Direction générale du Budget et des Finances Publiques, devra porter un accent particulier sur le volume de l'enveloppe allouées.
La sensibilisation des communautés locales sur les thématiques de PFABO, nécessite la mobilisation des équipes des moyens roulant et financier capable d'amener les dits équipes à faire le tour du Gabon pour rencontrer les communautés impliquées dans la gestion des PFABO. Un tel projet doit faire l'objet d'un financement spécifique, sous forme d'investissement dans la mesure ou le cout est élevé.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
Action et titre	**AE ouvertes en LFR pour 2020**	**AE engagées en LFR pour 2020 (b)**	**Ecart (a – b)**	**CP ouverts en LFR pour 2020 (c)**	**CP consommés en LFR pour 2020 (d)**	**Ecart (c – d)**
9.388.1: Promotion de la transformation du bois et valorisation des déchets, de la Biomasse et des Produits Forestiers Non Ligneux	73 776 800	9 224 880	64 551 920	73 776 800	9 224 880	64 551 920
Titre 2. Dépenses de personnel	41 026 800	-	41 026 800	41 026 800	-	41 026 800
Titre 3. Dépenses de biens et services	32 750 000	9 224 880	23 525 120	32 750 000	9 224 880	23 525 120
9.388.2: Promotion du commerce du bois et des produits forestiers non ligneux au niveau des marché	17 250 000	4 875 000	12 375 000	17 250 000	4 875 000	12 375 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	17 250 000	4 875 000	12 375 000	17 250 000	4 875 000	12 375 000
Total pour le programme : Industrialisation et valorisation des produits de la filière forêt-bois	**91 026 800**	**14 099 880**	**76 926 920**	**91 026 800**	**14 099 880**	**76 926 920**
Titre 2. Dépenses de personnel	41 026 800	-	41 026 800	41 026 800	-	41 026 800
Titre 3. Dépenses de biens et services	50 000 000	14 099 880	35 900 120	50 000 000	14 099 880	35 900 120

Explication des principaux écarts :

Sur un montant global de 91 026 800 FCFA, seuls 14 099 880 FCFA ont été exécutés soit 15% de la dotation globale**.** Ce niveau s'explique uniquement par l'exécution du titre 3, le titre 2 étant exécuté en gestion centralisée. Cette sous performance est due aux insuffisances de trésorerie que notre pays vie, suite à la crise du Covid qui a baissé les recettes fiscales, conséquences de la baisse des activités des entreprises.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Aucune opération de fongibilité n'a été effectué au niveau du programme gestion durable.

Virements

Aucun virement n'a été effectué au niveau du programme gestion durable.

Transferts

Aucun transfert des crédits n'a été effectué dans le champ du programme en 2020

Annulations

Les crédits disponibles dans ce programme sont proposés en annulation.

Reports

Aucun report enregistré au niveau du programme au cours de l'année 2020.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2018	Effectifs au 31 décembre 2019	Effectifs au 1er janvier 2020	Mouvements d'effectifs en 2020			Effectifs au 31.12. 2020
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Agents de catégorie A	**0**	**53**	**53**	**0**	**0**	**0**	**53**
Permanents	0	51	51	0	0	0	51
Non permanents	0	2	2	0	0	0	2
Agents de catégorie B	**0**	**12**	**12**	**0**	**0**	**0**	**12**
Permanents	0	12	12	0	0	0	12
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie C	**0**	**1**	**1**	**0**	**0**	**0**	**1**
Permanents		0	0	0	0	0	0
Non permanents	0	1	1	0	0	0	1
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)		**64**	**64**	**0**	**0**	**0**	**64**
Main d'œuvre non permanente	**0**	**7**	**0**	**0**	**0**	**0**	**7**
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	**0**	**73**	**73**	**0**	**0**	**0**	**73**

Explication des évolutions :

La Direction n'a ni recruté ni diminué ces effectifs de 2019 à 2020

EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS

Le programme n’a pas d’opérateur dans son périmètre

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

L'exécution du titre 2 est faite par les services de la Direction Générale du Budget et des Finances Publiques

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LF		Crédits de titre 3 consommés		Ecarts	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
9.388.1: Promotion de la transformation du bois et valorisation des déchets, de la Biomasse et des Produits Forestiers Non Ligneux	32 750 000	32 750 000	9 224 880	9 224 880	23 525 120	23 525 120
Achat papeterie			2 799 999	2 799 999		
Achat carburant			2 750 000	2 750 000		
Achat fourniture de bureau			3 674 881	3 674 881		
9.388.2: Promotion du commerce du bois et des produits forestiers non ligneux au niveau des marché	17 250 000	17 250 000	4 875 000	4 875 000	12 375 000	12 375 000
Achat papeterie			1 000 000			
Achat Carburant			550 000	550 000		
Achat fourniture informatique			1 450 010	1 450 010		
Achat de fourniture de bureau			1874990	1874990		
Total des crédits de titre 3	**50 000 000**	**50 000 000**	**14 099 880**	**14 099 880**	**35 900 120**	**35 900 120**

Les 14 099 880 ont servi au financement des activités de fonctionnement des 5 Unités opérationnelles qui composent le programme. Les 14 099 880 ont permis d'acheter :

- du carburant des véhicules de fonction,
- de la Papeterie,
- des fournitures de bureau et Informatiques. Auprès des fournisseurs : Gabon Meca (fournitures informatiques, Papeterie et Fournitures de bureau), PETRO et TOTAL pour l'achat du Carburant pour ne citer que ceux-là.

Le montant global des sommes dégagées justifie aisément les sous performances des résultats précédemment constatés. Nous espérons que la Direction Générale de Budget et des Finances Publiques tient compte des difficultés relever dans ce rapport et qu'il fasse un effort, de doter cette Administration hautement stratégique en matière économique et financière pour notre pays des budgets à la haute de l'ambition de notre Pays.

PROGRAMME CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

Le programme **" Conservation de la Biodiversité "**est orienté d'une part, vers la protection de la faune, de la flore et de l'état écologique des milieux aquatiques et, d'autre part, vers la prévention ou la correction des dégradations que ceux-ci pourraient subir. Il est mis en œuvre par la Direction Générale de la Faune et Aires Protégées (DGFAP), la Direction Générale des Écosystèmes Aquatiques (DGEA), et l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN),

En ce qui concerne la faune sauvage, l'action du programme vise à gérer cette dernière sur l'ensemble du territoire national selon la réglementation en vigueur, notamment sur la gestion durable de la chasse, de la gestion de la faune dans les concessions forestières, du Conflit homme faune, de la lutte contre le braconnage etc. En outre, dans le cadre des aires protégées, il met l'accent sur la protection des espèces animale, et de leur habitat en assurant non seulement la pérennité d'essences forestières menacées mais aussi, la préservation des paysages et des sites critiques**.**

Les écosystèmes aquatiques, réservoirs de la diversité biologique, font pour leur part l'objet d'une surveillance dans le but de les maintenir dans un état de conservation qui en permettrait la jouissance par les générations actuelles et futures.

Dans un souci de cohérence, le Programme " Conservation de la Biodiversité " est en lien étroit avec les programmes :

- " Gestion Durable des Eaux et des Forêts " ;
- " Industrialisation et valorisation des produits de la filière forêts bois '' ;
- " Amélioration du cadre de vie, préservation de l'environnement et développement durable ".
- " Administration territoriale " ;
- "Pêche et aquaculture " ;
- " L'Agriculture"
- " Tourisme " ;
- " Gendarmerie Nationale

PERIMETRE DU PROGRAMME

PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION N° 1 : GESTION DURABLE DE LA FAUNE SAUVAGE ET DES AIRES PROTEGEES Y COMPRIS LES MASSIFS FORESTIERS

La gestion durable de la faune et des aires protégées concerne l'ensemble des activités liées à la gestion durable de la faune sauvage et de leur habitat sur toute l'étendue du territoire national.

Cette action consiste entre autres à aménager les aires protégées, organiser la chasse, contrôler les activités anthropiques autour et à l'intérieur des aires protégées, promouvoir le commerce et la traçabilité des produits cynégétiques, et assister les communautés dans la gestion des conflits Hommes-Faune. Cela inclut également la mise en œuvre des plans d'aménagement forestier, des plans de gestion des Aires protégées et dans les plans de protection de la faune dont les objectifs sont de préserver les fonctions écologiques et biologiques des forêts.

Dans les massifs forestiers, le plan d'aménagement prévoit d'une part, une série de protection des zones sensibles qui garantit le maintien du couvert forestier, à travers la protection des sols fragiles, les sources d'eau, les zones marécageuses, les zones humides, les berges mais également la diversité biologique qui s'y trouve, et d'autre part, une série de conservation qui assure non seulement la pérennité d'essences forestières menacées mais aussi, la protection des habitats de la faune sauvage, la préservation des paysages et des sites critiques.

La mise en œuvre de cette action s'effectuera par les Directions techniques suivantes :
- Direction de la Lutte Contre le Braconnage
- Direction de la Gestion de la Faune et de la Chasse ;
- Direction du Commerce des Produits Cynégétiques
- Direction des Études de la Programmation et de la Communication
- Direction de l'Aménagement des Aires Protégées

 Direction technique de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN)
 En outre, cette action est soutenue au niveau déconcentré par Les brigades de faunes et les Directions Provinciales des Eaux et Forêts et par les responsables des parcs nationaux

ACTION N° 2 : SURVEILLANCE DES ECOSYSTEMES AQUATIQUES

Cette action couvre les activités de surveillance des écosystèmes aquatiques. Elle vise d'abord à acquérir une connaissance pertinente et cohérente des écosystèmes aquatiques, à constituer un système de veille pour détecter les évolutions de tous paramètres aquatiques (chimiques, physiques et bioécologiques). Ensuite, elle permet d'améliorer l'état écologique des milieux aquatiques dans les zones de conservation.
La mise en œuvre de cette action est assurée par la Direction des Inventaires et de la Surveillance des Écosystèmes (DISE) et au niveau déconcentré par les Directions Provinciales des Eaux et Forêts.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Les éléments de contexte qui impactent le programme sont principalement les suivants :

- L'importance et la diversité de la faune et de la flore au Gabon ;
- Le PSGE qui fait de cette biodiversité un atout pour le développement et la diversification de l'économie ;
- Une exploitation illicite croissante de la biodiversité, faunique et floristique ;
- Une augmentation des cas de pollution des eaux et des zones de conservation (déversements accidentels d'hydrocarbures, décharges sauvages…) ;
- Un rôle progressivement plus important des organismes internationaux, des ONG, des associations en matière de conservation de la biodiversité ;
- L'impact des conflits Hommes-Faune ;
- Le développement, au plan international, de nouvelles approches, d'outils et méthodes modernes de conservation de la biodiversité (guides de gestion et d'évaluation) ;
- L'existence de zones naturelles protégées transfrontalières, gérées dans le cadre de traités sous régionaux qui engagent le Gabon politiquement, juridiquement, techniquement ;
- La signature par le Gabon de plusieurs conventions internationales en matière de biodiversité (CDB, CITES, RAMSAR…).

Les habitants des zones rurales attendent principalement du programme qu'il leur apporte des solutions aux conflits Hommes –faune et des opportunités d'activité économique et de revenu. Ils attendent aussi d'être impliqués dans les réflexions et les décisions des pouvoirs publics concernant le patrimoine faunique et floristique local.

Les opérateurs privés (parcs privés, ménageries, zoos…), pour leur part, attendent du programme une plus grande contractualisation des relations concessionnaires / État ainsi qu'un appui technique au développement de leurs activités.

Les partenaires au développement, les ONG et les associations souhaitent s'impliquer davantage dans la définition et la mise en œuvre de la politique de conservation de la biodiversité. Ils attendent aussi une plus grande écoute et une meilleure information / communication de la part de l'État ainsi que la mise en place d'un cadre plus formalisé de coopération. De façon plus spécifique, les ONG nationales attendent un soutien technique et financier aux projets et initiatives qu'elles mettent en œuvre.

Les autorités politiques, pour leur part, attendent du programme qu'il contribue à concrétiser la vision Gabon vert et Gabon bleu présentée dans le PSGE, pour un développement économique et social accéléré et durable.

De nombreux points forts peuvent d'ores et déjà être mis à l'actif du programme :

- L'existence d'un code forestier, intégrant la problématique de la conservation de la biodiversité ;
- Un travail d'actualisation en cours de ce code ;
- La mise en œuvre d'un plan d'actions de lutte contre le braconnage, avec des premiers résultats significatifs ;
- La création des premières aires protégées (parcs nationaux, sanctuaires de biodiversité, réserves de faune…) avec la définition d'un plan de gestion spécifique pour chacune d'entre elles ; l'inscription de certaines de ces aires au patrimoine mondial de l'humanité (UNESCO) ou bien leur classement comme zone humide d'importance internationale (RAMSAR) ;
- La mise en place des séries de conservation dans le cadre des plans d'aménagement forestiers.

Parmi les manquements et difficultés à traiter prioritairement, il faut mentionner :

- L'absence de stratégie nationale de gestion de la faune et des aires protégées ;
- Le caractère embryonnaire du système d'information sectoriel, la méconnaissance d'une grande partie des ressources fauniques et floristiques ;

- La difficulté actuelle à obtenir des résultats significatifs dans la lutte contre le braconnage et l'exploitation illégale des produits de la faune ;
- Globalement, une valorisation encore limitée des ressources fauniques et floristiques alors que le patrimoine biologique est d'une grande diversité ;
- Le manque de travail en mode projet au sein des administrations sur programme, les insuffisances dans les modes d'organisation et de suivi de la mise en œuvre de l'action ;
- La faiblesse du travail ensemble et des synergies entre l'administration du programme et les autres acteurs concernés par la conservation de la biodiversité (autres administrations, entreprises privées, ONG…) ;
- Un besoin important de professionnalisation technique des agents de l'administration.

ENJEUX

- **Enjeu 1 :** Connaître et préserver les zones de conservation, les espèces animales terrestres et écosystèmes aquatiques ;
- **Enjeu 2 :** Assurer l'adéquation entre l'exploitation et la préservation de la biodiversité afin d'en garantir la pérennité ;
- **Enjeu 3 :** Permettre à la population de contribuer au maintien de la biodiversité et d'en jouir dans des conditions optimales ;
- **Enjeu 4 :** Développer la contribution de la biodiversité à l'économie du pays.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : DISPOSER D'UN CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE ADAPTE ET EVOLUTIF ET LE FAIRE APPLIQUER

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir élaboré et fait signer les textes d'application du nouveau Code forestier
- Résultat annuel attendu 2 : Le texte portant sur la nouvelle ANPN est adopté par le parlement

OBJECTIF N°2 : ASSURERUNE EXPLOITATION DURABLE DE LA FAUNE

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir renforcé le dispositif de lutte contre l'exploitation illégale de la faune et de la flore à l'intérieur et autour des aires protégées ;
- Résultat annuel attendu 2 : Avoir réalisé quatre (4) missions de contrôle conjointes sur le terrain.

OBJECTIF N°3 : ACQUERIR DES OUTILS PERMETTANT LA MISE EN PLACE D'UNE BASE DE DONNEES COMPLETE ET DYNAMIQUE SUR LE CHAMP DE LA BIODIVERSITE

- Résultat annuel attendu 1 : Configurer un outil de renseignement de données sur Excel
- Résultat annuel attendu 2 : Effectuer les missions de collecte de données

OBJECTIF N°4 : PARVENIR A ELABORER DES OUTILS TECHNIQUES SUR LA SURVEILLANCE DES ASPECTS PHYSICO-CHIMIQUES ET DES SEDIMENTS

- Résultat annuel attendu : Disposer d'un document technique

OBJECTIF N°5 : IDENTIFIER, CLASSER, PROMOUVOIRET VALORISERLES AIRES PROTEGEES

- Résultat annuel attendu 1 : Les infrastructures touristiques sont aménagées dans les parcs et le nombre des visiteurs s'accroit.
- Résultat annuel attendu 2 : Augmenter la superficie des aires protégées.

OBJECTIF N°6 : PRENDRE EN COMPTE LES BESOINS DES COMMUNAUTES LOCALES ET ADAPTER LA COLLABORATION AVEC LES PARTENAIRES

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir sensibilisé et assisté les communautés villageoises dans la gestion durable de la faune et des conflits hommes faunes (CHF)
- Résultat annuel attendu 2 : Avoir accompagné les opérateurs forestiers, agro-industriels, miniers et pétroliers dans la protection de la faune dans leur massif
- Résultat annuel attendu 3 : Avoir identifié les acteurs de la filière viande de brousse (40 chasseurs et 80 commerçantes) sur les sites pilotes.

OBJECTIFS N°7 : REGLEMENT DES CHARGES LOCATIVES DE NOS LOCAUX DECONCENTRES

- Charges locatives réglées.

OBJECTIFS N° 8 : REGLEMENTS DES CONSOMMATIONS EN EAU ET ELECTRICITE

- Consommations Electricité et Eau réglées.

AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE

OBJECTIF N°1 : DISPOSER D'UN CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE ADAPTE ET EVOLUTIF ET LE FAIRE APPLIQUER.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Avoir élaboré et fait signer six textes d'application du Code forestier ;

  Résultat annuel N°2 : Le texte portant sur la nouvelle ANPN est adopté par le parlement

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : 2 nouveaux textes ont été élaborés et signés.
- Résultat annuel N°2 : Une ordonnance sur la modification de la loi portant création de la nouvelle ANPN avait été prise et présentée en conseil de ministre en 2017.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de textes élaboré	Nombre	4	4	6	6	0	5	
Nombre de textes signés	Nombre	1	1	6	2	4	5	
Taux d'avancement du texte ANPN	%	0		100			ND	

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

6 textes ont été élaborés et sont en attente de signature. Sur les 6 textes qui ont été prévus, 2 textes ont été élaborés et signés :

- Arrêté N°0024/PR/MEFMEPCODDPAT portant interdiction de la chasse, la capture, de la détention, la commercialisation, le transport et la consommation des pangolins et des chauves-souris ;
- Arrêté N°040/MEFMEPCPAT fixant les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse et la liste des espèces pouvant être chassées en période de fermeture de chasse en République Gabonaise

OBJECTIF N°2 : ASSURER UNE EXPLOITATION DURABLE DE LA FAUNE

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N 1 : Avoir renforcé le dispositif de lutte contre l'exploitation illégale de la faune et de la flore à l'intérieur et à l'extérieur des aires protégées ;
- Résultat annuel N 2 : Avoir réalisé quatre (4) missions de contrôle conjointes sur le terrain.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : Une seule mission de contrôle a été faite en 2020
- Résultat annuel N°2 : 12 missions de contrôle conjointes sur le terrain ont été réalisées

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre des missions réalisées hors des parcs	Nombre	0	0	2	1	1	2	5
Nombre des missions réalisées dans les parcs	Nombre	40		200			ND	5
Nombre des Procès-verbaux établis hors des parcs	Nombre	0		2			ND	ND
Nombre des Procès-verbaux établis dans les parcs	Nombre	ND	100	80	77	-3	ND	
Nombre de saisies et d'arrestations	Nombre	120	1000	1100	1240	140	200	
Effort de patrouille (en H/J)	h/j	20 000		27 000			28 000H/J	
Nombre de missions réalisés conjointement	3	3	7	10	12	2	ND	

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Absence de moyen pour développer les missions de contrôle. Ainsi, sur les 2 missions que la DGFAP devait réaliser, une seule s'est faite. Le résultat est partiellement atteint.

Concernant les missions conjointes, nous pouvons dire que nous avons dépassé l'objectif que nous nous sommes fixés et ce grâce au projet GeFaCHE qui nous a permis au cours de l'année 2020 de faire 12 missions conjointes dans le cadre des missions postes fixes dans la Ngounié et la Nyanga.

Le tableau sur les indicateurs de performance, au titre de l'exercice 2020 de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux présente les résultats atteints suivants :

- une atténuation de la pression de l'homme sur les ressources fauniques et floristiques ;
- une meilleure surveillance du réseau des aires protégées en terme de superficie contrôlée pour une sécurisation des ressources biologique

OBJECTIF N°3 : ACQUERIR DES OUTILS PERMETTANT LA MISE EN PLACE D'UNE BASE DE DONNEES COMPLETE ET DYNAMIQUE SUR LE CHAMP DE LA BIODIVERSITE.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel N 1 :** Configurer un outil de renseignement de données sur Excel
- **Résultat annuel N 2 :** Effectuer les missions de collecte de données

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : Aucun logiciel de traitement et de cartographie des données n'a été acquis
- Résultat annuel N°2 : quelques missions de collecte de données sur les CHF ont été effectuées ;
- Résultat annuel N°3 : Un inventaire sur les oiseaux migrateurs a été réalisé en 2020

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux de renseignement de la base de données	%	25		30	15	15	60	
Nombre de cartes thématiques élaborées dans le champ du programme	Nb	0		4			6	
Nombre d'oiseaux migrateurs dénombrés	Nombre	ND	ND	1000			1000	N
Nombre de sites inventoriés	Nombre	ND		2			2	

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Le budget alloué pour l'attente de ces résultats est très insuffisant et ne peut nous permettre d'acquérir le logiciel de traitement et de cartographie des données. De plus tous les engagements effectués depuis 2018 n'ont pas été décaissés. L'objectif est loin d'être atteint.

Un inventaire sur les oiseaux migrateurs a été réalisé en 2020.

Face à la recrudescence du CHF une base de données CHF a été créée et implémentée à la DGFC. Celle-ci est alimentée chaque année.

OBJECTIF N°4 : PARVENIR A ELABORER DES OUTILS TECHNIQUES SUR LA SURVEILLANCE DES ASPECTS PHYSICO-CHIMIQUES ET DES SEDIMENTS.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel N 1 :** Disposer d'un document technique (les cartes thématiques et les manuels de procédures)

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : aucune carte n'a été produite
- Résultat annuel N°2 : protocole d'échantillonnage des eaux de surface et des sédiments des cours d'eau
- Résultat annuel N°3 : aucune mission n'a été effectuée

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de cartes thématiques produites dans la région pilote	Nombre	0		2	0	-2	2	
Taux d'élaboration des manuels de procédure	%	10	10	60	40	-20	100	
Nombre de missions (test)	Nombre	1		2	0	-2	2	N

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat 1 et 3 : en 2020, nous avions prévu d'effectuer deux missions sur le terrain et de produire deux cartes. Suite à l'absence des ressources financières, aucune mission n'a été effectuée par conséquent aucune carte n'a été produite.

Résultat 2 : Le taux d'élaboration était prévu à 60%. En 2020, 30% du manuel de procédure ont été élaborés faisant passer le taux de 10 à 40%.

OBJECTIF N°5 : IDENTIFIER, CLASSER, PROMOUVOIRET VALORISERLES AIRES PROTEGEES.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel N 1 :** Les infrastructures touristiques sont aménagées dans les parcs et le nombre des visiteurs s'accroit
- **Résultat annuel N 2 :** Augmenter la superficie des aires protégées

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : Les sites autres que les parcs nationaux susceptibles d'être classés ont été identifiés ;
- Résultat annuel N°2 : Quelques aménagements sont réalisés dans les parcs.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre d'aménagements réalisés dans les parcs	Nombre	45	25	30	18	-12	18	
Nombre de visiteurs dans les parcs.	Nombre	4 500	6 000	6 000	ND		4000	
Montant des entrées touristiques	ND	ND	ND	10 000 000	ND			
Nombre de produit valorisés	ND	ND	2	3	1	-2	ND	

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Le résultat relatif à l'augmentation de la superficie des aires protégées n'a pas été atteint. Le Budget alloué 3 500 000 FCFA n'a pas été mis à disposition pour l'atteinte du résultat. Néanmoins, les TDR de la mission ont été rédigés.

Ces activités sur le tourisme ont été réalisées par l'ANPN.

OBJECTIF N°6 : PRENDRE EN COMPTE LES BESOINS DES COMMUNAUTES LOCALES ET ADAPTER LA COLLABORATION AVEC LES PARTENAIRES.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N °1 : Avoir sensibilisé et assisté les communautés villageoises dans la gestion durable de la faune et des conflits hommes faunes (CHF) ;
- Résultat annuel N° 2 : Avoir accompagné les opérateurs forestiers, agro-industriels, miniers et pétroliers dans la protection de la faune dans leur massif
- Résultat annuel N° 3 : Avoir identifié les acteurs de la filière viande de brousse

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : Les communautés villageoises ont été sensibilisées et assistées dans la gestion durable de la faune et des conflits hommes faunes (CHF) ;
- Résultat annuel N°2 : le Guide et l'arrêté relatifs au Plan de protection de la faune sont en cours de révision ;
- Résultat annuel N°3 : 2 barrières sont construites
- Résultat annuel N°4 : la stratégie de la filière viande de brousse est en cours de rédaction.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre d'unités spécialisées de gestion des CHF mises en place	Nombre	0		2			1	
Nb de plaintes enregistrées CHF	Nombre	1 955	418	1500	1521	-21	1500	
Nombre de communautés villageoises formées aux méthodes de protection des plantations	Nombre			4			4	N
Nombre de plan de protection de la faune validé	ND	0	31	60	0	60	15	
Nombre de chasseurs répertoriés	Nombre			80	0	80	100	
Nombre de commerçantes recensées	Nombre			160	0	160	200	

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

La non validation du Guide et l'arrêté relatifs au Plan de protection de la faune n'a pas permis de valider les plans de protection de la faune. L'objectif n'est pas atteint.

Le manque de budget n'a pas permis la mise en place d'un Plan de Communication.

Les acteurs de la filière viande de brousse (40 chasseurs et 80 commerçantes) sur les sites pilotes n'ont pas été identifiés par faute de moyen financier.

OBJECTIF N°7 : REGLEMENT DES CHARGES LOCATIVES DE NOS LOCAUX DECONCENTRES TYPE DE FINALITE DES RESULTATS VISES.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

Charges locatives réglées

Résultats annuels atteints

Résultat annuel N°1 : Charges locatives réglées

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de loyers réglés conservateurs	Nombre	ND	6	6	6	0	ND	ND
Nombre de loyer réglés comptables	Nombre	ND	5	5	5	0	ND	ND

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

L'objectif est atteint

OBJECTIF N°8 : REGLEMENTS DES CONSOMMATIONS EN EAU ET ELECTRICITE.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

Consommations Eau et Electricité réglées

Résultats annuels atteints

Résultat annuel N°1 : Consommations Eau et Electricité réglées

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de facture réglée consommations siège et annexe	Nombre	ND	2	2	2	0	ND	ND
Nombre de factures réglée consommations bases déconcentrées	Nombre	ND	12	12	12	0	ND	ND

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

L'objectif est atteint

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
Action et titre	**AE ouvertes en LFR pour 2020 (a)**	**AE engagées en LF pour 2020 (b)**	**Ecart (a – b)**	**CP ouverts en LF pour 2020 (c)**	**CP consommés en LF pour 2020 (d)**	**Ecart (c) – (d)**
Action 1 ; 9.395.1: Gestion de la faune sauvage et des aires protégées y compris les massifs forestiers	**18 575 382 343**	**2 916 231 408**	**15 659 150 935**	**18 575 382 343**	**2 916 231 408**	**15 659 150 935**
Titre 1. Charges financières de la dette						
Titre 2. Dépenses de personnel	153 912 400	15 505 000	138 407 400	153 912 400	15 505 000	138 407 400
Titre 3. Dépenses de biens et services	37 750 000	10 587 500	27 162 500	37 750 000	10 587 500	27 162 500
Titre 4. Dépenses de transfert	3 440 163 422	2 890 138 908	550 024 514	3 440 163 422	2 890 138 908	550 024 514
Titre 5. Dépenses d'investissement	14 943 556 521		14 943 556 521	14 943 556 521		14 943 556 521
Titre 6. Autres dépenses						
Action 2 ; 9.395. Surveillance des écosystèmes fluviaux	**12 250 000**	**4 900 000**	**7 350 000**	**12 250 000**	**4 900 000**	**7 350 000**
Titre 1. Charges financières de la dette						
Titre 2. Dépenses de personnel						
Titre 3. Dépenses de biens et services	12 250 000	4 900 000	7 350 000	12 250 000	4 900 000	7 350 000
Titre 4. Dépenses de transfert						
Titre 5. Dépenses d'investissement						
Titre 6. Autres dépenses						
Total pour le programme	**18 587 632 343**	**2 921 131 408**	**15 666 500 935**	**18 587 632 343**	**2 921 131 408**	**15 666 500 935**
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0				
Titre 2. Dépenses de personnel	153 912 400	15 505 000	138 407 400	153 912 400	15 505 000	138 407 400
Titre 3. Dépenses de biens et services	50 000 000	15 487 500	34 512 500	50 000 000	15 487 500	34 512 500
Titre 4. Dépenses de transfert	3 440 163 422	2 890 138 908	550 024 514	3 440 163 422	2 890 138 908	550 024 514
Titre 5. Dépenses d'investissement	14 943 556 521	-	14 943 556 521	14 943 556 521	-	14 943 556 521
Titre 6. Autres dépenses						

Explication des principaux écarts :

- Le taux d'exécution global du programme est de 16 %
- Le taux d'exécution du titre 2 est de 10% ;
- Le taux d'exécution du titre 3 est de 31%
- Le taux d'exécution du titre 4 est de 84%
- Le taux d'exécution du titre 5 est de 0%
- Les écarts entre les exécutions et le niveau autorisé se justifient par la non disponibilité des fonds au trésor
- Les réserves obligatoires n'ont pas été levées

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Aucune opération de fongibilité n'a été effectué au niveau du programme gestion durable.

Virements

Aucun virement n'a été effectué au niveau du programme gestion durable.

Transferts

Aucun transfert des crédits n'a été effectué dans le champ du programme en 2020

Annulations

Les crédits disponibles dans ce programme sont proposés en annulation.

Reports

Aucun report enregistré au niveau du programme au cours de l'année 2020.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2017	Effectifs au 31 décembre 2018	Effectifs au 1er janvier 2019	Mouvements d'effectifs en 2029			Effectifs au 31.12. 2019
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Agents de catégorie A	**74**	**78**	**78**	**20**	**3**	**-17**	**61**
Permanents	73	77	77	20	3	-17	60
Non permanents	1	1	1	0	0	0	1
Agents de catégorie B	**28**	**32**	**32**	**3**	**1**	**-2**	**30**
Permanents	25	29	29	3	1	-2	27
Non permanents	3	3	3	0	0	0	3
Agents de catégorie C	**8**	**4**	**4**	**3**	**0**	**-3**	**1**
Permanents	3	3	3	3	0	-3	0
Non permanents	5	1	1	0	1	1	1
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	**110**	**114**	**114**	**26**	**4**	**-22**	**92**
Main d'œuvre non permanente	**29**	**28**	**28**	**0**	**11**	**11**	**39**
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	**139**	**142**	**142**	**26**	**15**	**-11**	**131**

Explication des évolutions :

La diminution globale des effectifs s'explique par le départ en retraite de certains agents, les affectations et nomination dans d'autres programmes et le non recrutement à la Fonction Publique.

EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS

Opérateur :

Emplois rémunérés	Effectifs au 31.12.2017	Effectifs au 31.12.2018	Effectifs au 31.12.2019	Ecart entre fin 2018 et fin 2019
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	174	199	199	0
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	429	466	466	0
Total pour l'opérateur	**603**	**665**	**665**	**0**
Total pour le programme	**745**	**794**	**794**	**0**

Commentaire sur les effectifs des opérateurs et sur le rapport entre l'évolution des effectifs Etat et l'évolution des effectifs des opérateurs :

Les effectifs sont constants. Il n'a pas de recrutement.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LF		Crédits de titre 2 consommés		Ecarts	
	AE	**CP**	**AE**	**CP**	**AE**	**CP**
Masse salariale des emplois de l'administration						
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère	153 912 4000	153 912 4000	96 194 000	0	**57 718 400**	153 912 4000
Total des crédits de titre 2	153 912 4000	153 912 4000	96 194 000	0	**57 718 400**	153 912 4000

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LF		Crédits de titre 3 consommés		Ecarts	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1 N°9.395.1 : Gestion de la faune sauvage et des aires protégées y compris les massifs forestiers	37 750 000	37 750 000	10 587 500	10 587 500	27 162 500	27 162 500
Gestion des conflits Homme-Eléphant	3 500 000	3 500 000	1 550 000	1 550 000	1 950 000	1 950 000
Gestion des autres aires protégées	3 500 000	3 500 000	500 000	500 000	3 000 000	3 000 000
Mission de lutte contre le braconnage	3 500 000	3 500 000	800 000	800 000	2 700 000	2 700 000
Rédaction de la stratégie viande de brousse	3 500 000	3 500 000	1 637 500	1 637 500	1 862 500	1 862 500
Collecte des données	1 125 000	1 125 000	562 500	562 500	562 500	562 500
Réalisation des cartes	1 125 000	1 125 000	562 500	562 500	562 500	562 500
Atelier	10 950 000	10 950 000	3 475 000	3 475 000	7 475 000	7 475 000
Missions de surveillance des brigades de faune	3 000 000	3 000 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
ACTION 2 N°9.395.2 : Surveillance des écosystèmes fluviaux	12 250 000	12 250 000	**4 900 000**	**4 900 000**	**7 350 000**	**7 350 000**
Surveillance des écosystèmes fluviaux	12 250 000	12 250 000	**4 900 000**	**4 900 000**	**7 350 000**	**7 350 000**
Total des crédits de titre 3	**50 000 000**	**50 000 000**	**15 487 500**	**15 487 500**	**34 512 500**	**34 512 500**

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

	Crédits de titre 4 prévus dans la LF		Crédits de titre 4 consommés		Ecarts	
Actions	AE	CP	AE	CP	AE	CP
N°9.395.1: Gestion de la faune sauvage et des aires protégées y compris les massifs forestiers	**3 440 163 422**	**3 440 163 422**	**2 890 138 908**	**2 890 138 908**	**550 024 514**	**550 024 514**
Cotisation internationale (CMS)	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000		
Cotisation internationale (CITES)	9 000 000	9 000 000	9 000 000	9 000 000		
Cotisation internationale (UICN)	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000		
Cotisation internationale (AEWA)	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000		
Subvention ANPN	3 406 163 422	3 406 163 422	2 856 138 908	2 856 138 908	**550 024 514**	**550 024 514**
Total des crédits de titre 4	**3 440 163 422**	**3 440 163 422**	**2 890 138 908**	**2 890 138 908**	**550 024 514**	**550 024 514**

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

Sur les 3 440 163 422 FCFA qui ont été alloués, seulement 2 040 138 908 FCFA ont été consommés

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	Crédits de titre 5 prévus dans LF		Crédits de titre 5 consommés		Ecarts	
Actions	AE	CP	AE consommées	CP consommés	AE	CP
N°9.395.1: Gestion de la faune sauvage et des aires protégées y compris les massifs forestiers	14 943 556 521	14 943 556 521		0	14 943 556 521	14 943 556 521
Projet5 de développement	14 943 556 521	14 943 556 521		0	14 943 556 521	14 943 556 521
Total des crédits de titre 5	**14 943 556 521**	**14 943 556 521**			**14 943 556 521**	**14 943 556 521**

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 5 en faisant sortir les différents projets de développement et d'équipement :

Sur les 14 943 556 5210 FCFA qui ont été alloués, aucun crédit n'est consommé en 2020.

BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS

OPERATEUR Agence Nationale des Parcs Nationale

Présentation de l'opérateur

Travail avec l'opérateur

Crédits consommés en 2019 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2019		
Programmes	**Crédits ouverts**	**Crédits consommés**
Contribution au financement des emplois de l'opérateur		
Contribution au fonctionnement de l'opérateur		
Contribution aux investissements propres de l'opérateur		
Total de la contribution financière de l'Etat		

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif 1 : REDUIRE LE CONFLIT HOMME-FAUNE SUR LE TERRITOIRE NATIONAL				
Rappel des indicateurs	**Rappel du résultat 2019**	**Cible 2020**	**Résultat 2020**	**Ecart**
Indicateur 1 : Nombres de villages sensibilisés	ND	100	100	0
Indicateur 2 : Nombre d'actions de sensibilisation réalisées	ND	100	100	0
Indicateur 3 : Nombres de missions conjointes d'identification des sites de construction des barrières	ND	ND	ND	ND
Indicateur 4 : Nombres de barrières construites	3	4	2	

Objectif 2 : GERER DURABLEMENT LA FAUNE ET LUTTER CONTRE LE BRACONNAGE				
Rappel des indicateurs	**Rappel du résultat 2019**	**Cible 2020**	**Résultat 2020**	**Ecart**
Nombre de potentialités de recréations identifiées	30	2	3	1
Nombre de sites identifiés et classés	ND	ND	ND	ND
Nombre d'aménagements réalisés dans les parcs	25	30	18	2
Nombre de visiteurs dans les parcs.	6 000	6 000	ND	ND

Objectif 3 : PROMOUVOIR ET VALORISER LES AIRES PROTEGEES				
Rappel des indicateurs	**Rappel du résultat 2019**	**Cible 2020**	**Résultat 2020**	**Ecart**
Indicateur 3 : Nombre des Procès-verbaux établis	100	80	77	-3
Nombre des missions LAB et de récupération d'ivoire réalisées	14	10	89	79

PROGRAMME AMELIORATION DU CADRE DE VIE, PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

L'action du programme vise à (i) assurer la recherche et l'expérimentation dans les domaines de l'environnement, (ii) protéger et améliorer le cadre de vie urbain et rural, (iii) harmoniser le développement industriel avec la sauvegarde du milieu naturel, (iv) surveiller les établissements jugés dangereux, insalubres ou incommodes, (v) assurer l'aménagement et la conservation des sites, (vi) informer et éduquer le public en matière d'environnement et de protection de la nature et (vii) promouvoir et suivre la législation et la réglementation nationales relatives à l'environnement.

Il faut dire que sur les deux (2) dernières décennies, on relève une nette amélioration de la prise en compte de l'environnement dans tous les secteurs d'activité. En effet, la législation environnementale gabonaise s'est considérablement renforcée au fil de ces dernières années au point de faire de ce pays, peu peuplé et aux ressources biologiques importantes, un leader de la gestion durable des ressources naturelles en Afrique Centrale. En témoigne, la récente adoption par les deux chambres du Parlement ainsi que leur promulgation, de la Loi d'orientation sur le Développement durable et de la nouvelle Loi n° 007/2014 du 01 Août 2014 relative à la protection de l'environnement qui abroge la Loi n° 16/93 du 26 Août 1993 dite Code de l'environnement.

Plus précisément, le Programme « Amélioration du cadre de vie, Préservation de l'environnement et Développement durable » comprend (i) l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre de la stratégie de développement durable, (ii) la lutte contre les pollutions et les nuisances, (iii) la Protection et préservation stratégique et globale de la biodiversité, (iv) la lutte contre les changements climatiques, (v) la valorisation des biens et services environnementaux, (vi) la centralisation de la connaissance et du contrôle des ressources naturelles, (vi) la sensibilisation / promotion / communication dans le cadre du périmètre d'intervention du programme, (vii) le contrôle du respect des cahiers des charges par les opérateurs en matière environnementale et (viii) les inspections environnementales sur le territoire à travers la mise en place prochaine des Brigades Itinérante de Surveillance Environnementale (BISE).

En revanche, sont exclus du champ de ce Programme (i) la Gestion opérationnelle des eaux continentales (fleuves et lagunes) ; (ii) la gestion opérationnelle de la faune sauvage et des aires protégées (massifs forestiers inclus) ; (iii) le développement opérationnel des énergies renouvelables ; (iv) les projets d'assainissement urbain ; (v) la sensibilisation sur les maladies vectorielles – vulgarisation des kits d'assainissement ; (vi) la promotion opérationnelle des matériaux renouvelables et durables ; (vii) les structures et projets de l'artisanat et de l'économie sociale dans le domaine environnemental et (viii) la surveillance des carrières.

Le programme est piloté par **Monsieur Stephan Stanislas MOUBA**, Directeur Général de l'Environnement et de la Protection de la Nature.

Ce Programme entretient des liens étroits avec certains programmes dont les activités côtoient les mêmes centres d'intérêt axés sur une gestion durables de nos ressources naturelles ; il s'agit de :
« Conservation de la Biodiversité » ;
« Gestion durable des eaux et forêts ».

PRESENTATION DES ACTIONS

Les principales actions du programme « Amélioration du cadre de vie, préservation de l'environnement et développement durable » sont

- Gestion des pollutions industrielles et urbaines ;

- Organisation des inspections environnementales.

ACTION N° 1 : GESTION DES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET URBAINES

Cette action se caractérise par la mise en œuvre d'activités liées à (i) la définition d'une politique et des mécanismes de contrôle de la gestion des déchets ; aux (ii) Inventaires des Gaz à effet de Serre voir le bilan carbone, à (iii) la définition d'une politique et de mécanismes de contrôle de la gestion de substances dangereuses ; à (iv) l'élaboration et mise en œuvre de la stratégie nationale de la biodiversité ; à (v) la centralisation de la connaissance et du contrôle des ressources naturelles ; au (vi) suivi et évaluation de la mise en œuvre du plan climat ; aux (vii) études sur le changement climatique ; à (vii) l' évaluation de l'empreinte écologique dans les projets de

développement mis en œuvre sur le territoire national ; à (viii) la promotion des filières de l'économie verte et à (ix) la sensibilisation en matière d'environnement et de développement durable.

Afin de remplir toutes ces missions, la DGEPN s'appuie sur les directions techniques suivantes :

- Direction de l'Environnement et de la Nature ;
- Direction des Etudes, du Contentieux et du Droit de l'Environnement

Bien entendu, les Brigades zonales en ce qu'ils constituent les services déconcentrés de la DGEPN contribuent amplement à la mise en œuvre de cette action.

ACTION N° 2 : ORGANISATION DES INSPECTIONS ENVIRONNEMENTALES

Cette action se caractérise par (i) le contrôle du respect des Plans de Gestion Environnementale Sociale (PGES) par les différents opérateurs économiques ; (ii) la réalisation d'audits environnementaux chez les opérateurs économiques ; (iii) l'organisation d'inspections programmées et inopinées et (iv) le contrôle des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Les attentes exprimées aujourd'hui par la population portent pour l'essentiel sur l'amélioration de leur cadre de vie quotidien : la gestion des déchets ménagers, l'assainissement, la réduction des pollutions industrielles…Ces attentes revêtent une acuité particulière dans les zones urbaines, qui ont subi ces dernières années un processus important de dégradation, à l'instar de Libreville qui est aujourd'hui constituée à 80 % de quartiers sous intégrés.

L'autorité politique partage cette préoccupation majeure et attend par ailleurs du programme des résultats significatifs dans les domaines suivants :

- la préservation des milieux naturels et de la biodiversité ;
- l'exploitation rationnelle des ressources naturelles ;
- le développement des comportements écologiques de la population ;
- la cohérence globale de l'action publique en matière environnementale ;
- le développement de l'image de marque internationale du Gabon en matière environnementale.

Toutes ces attentes sont largement relayées par un réseau d'associations nationales et internationales de plus en plus dense et actif sur les questions environnementales : c'est ainsi qu'en 10 ans, le nombre d'associations de protection de l'environnement au Gabon a été multiplié par plus de 10.

Plusieurs avancées peuvent d'ores et déjà être mises à l'actif des décideurs et acteurs publics dans le domaine environnemental, par exemple :

- la prise de conscience progressive de l'enjeu environnemental par les populations, notamment en ville ;
- l'existence d'un cadre législatif et règlementaire ;
- une prise en compte réelle des aspects environnementaux dans tous les projets sectoriels présentant certaines caractéristiques (taille de l'investissement, nature des activités) ;
- la contribution internationale croissante du Gabon en matière environnementale dans le cadre des traités, conventions et accords qu'il a signés et qui le rendent par ailleurs éligibles à un certain nombre de dispositifs de financement ;
- la promotion par l'Etat des métiers de l'environnement ;
- la création des parcs nationaux et des réserves naturelles ;
- la promulgation de la loi n°007/2014 du 01/08/2014 relative à la protection de l'environnement et de la loi d'orientation sur le développement durable.

Néanmoins, des insuffisances et difficultés importantes restent à traiter, notamment :

- l'écart entre les ambitions globalement définies dans les différents documents d'orientation stratégique et les possibilités réelles d'organisation et de réalisation des acteurs publics ;
- l'insuffisance des outils et programmes d'action opérationnels ;
- le chevauchement des compétences et le peu de synergies entre administrations, agences et institutions dans le domaine environnemental, dans un contexte d'augmentation forte du nombre des acteurs impliqués (cf. la création du Conseil Climat, de l'AGEOS…) ;
- la faiblesse du cadre de concertation et des synergies aux niveaux sous régional et régional ;
- la non adhésion de certains pays limitrophes aux conventions internationales, par exemple en matière de pollution marine ou de braconnage.

ENJEUX

- Enjeu 1 : Promouvoir et animer la mise en œuvre d'un modèle de développement durable ;
- Enjeu 2 : Améliorer le cadre de vie de la population ;
- Enjeu 3 : Anticiper les conséquences du réchauffement climatique et prévoir les mesures d'adaptation indispensables ;
- Enjeu 4 : Faire de l'économie verte un levier de création d'emplois et de revenus pour la population.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : PROMOUVOIR LA GESTION ET LA VALORISATION DES DECHETS

OBJECTIF N°2 : CONTRIBUER ALA PROTECTION DES MILIEUX

OBJECTIF N°3 : AMELIORER LE CADRE DE VIE

OBJECTIF N°4 : AMELIORER L'ETAT DE L'ENVIRONNEMENT GLOBAL A L'ECHELLE NATIONALE ET PARTICIPER AUX RENCONTRES INTERNATIONALES SUR L'ENVIRONNEMENT

AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : PROMOUVOIR LA GESTION ET LA VALORISATION DES DECHETS

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel attendu 1 :** Avoir délivré au moins cinq (5) autorisations pour la collecte, le transport ou le traitement des déchets
- **Résultat annuel attendu 2 :** Avoir réalisé au moins deux (2) missions de sensibilisation des cibles

Résultats annuels atteints

- **Résultat annuel attendu 1 :** dix (10) autorisations délivrées pour la collecte, le transport ou le traitement des déchets
- **Résultat annuel attendu 2 : aucune mission effectuée**

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre d'autorisations délivrées pour la collecte, le transport ou le traitement des déchets	Nombre	ND	5	10	10	0	-	-
Nombre de missions de sensibilisation des cibles (atelier en milieu scolaire, municipalités, opérateurs, etc…)	Nombre	ND	0	4	0	-4	-	-

Source : DGEPN

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 :

La cible de cinq (5) autorisations à délivrer a été dépassée, la suspension de la délivrance des autorisations dans ce secteur afin de permettre au Haut-Commissariat à l'Environnement et au Cadre de Vie (HCECV) de réaliser un audit suite aux infractions commises dans la gestion des déchets médicaux.

Résultat annuel N°2 :
Résultat non atteint à cause de la pandémie de la Covid-19 qui a obligé le Gouvernement à interdire les manifestations avec regroupement de plusieurs personnes.

OBJECTIF 2 : CONTRIBUER A LA PROTECTION DES MILIEUX

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Avoir élaboré un cadre réglementaire relatif à la protection des milieux ;
- Résultat annuel N°2 : Avoir élaboré un plan national de protection de l'environnement ;
- Résultat annuel N°3 : Avoir mis en place une base de données sur les ressources naturelles ;
- Résultat annuel N°4 : Avoir réalisé un rapport sur l'état de l'environnement au Gabon.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : un cadre réglementaire relatif à la protection des milieux a été élaboré ;
- Résultat annuel N°2 : l'élaboration du plan national de protection de l'environnement n'est pas entamée
- Résultat annuel N°3 : 25% de la base de données sur les ressources naturelles produit.
- Résultat annuel N°4 : aucun rapport produit sur l'état de l'environnement au Gabon

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de textes réglementaires relatifs à la protection des milieux	Nombre	0	2	7	7	0	4	15
Taux d'élaboration du plan national de protection de l'environnement	%	0%	0%	100%	0%	-100%	-	-
Taux d'avancement dans la mise en place d'une base de données sur les ressources naturelles	%	20%	20%	100%	25%	-70%	50%	100%
Taux de réalisation du rapport sur l'état de l'environnement au Gabon	%	0%	0%	100%	0%	-100%	-	-

Source : DGEPN

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 :

Résultat atteint à travers l'élaboration de l'ensemble des textes réglementaires initialement annoncés.

Résultat annuel N°2 :

Résultat non atteint car ne faisant plus partie de la feuille de route présentée par la nouvelle équipe dirigeante nommée par Conseil des Ministres en sa séance du 05 décembre 2019.

Résultat annuel N°3 :

Résultat atteint uniquement à hauteur de 25%. L'arrivée de la nouvelle équipe dirigeante a permis de redéfinir et de mieux répertorier les problèmes liés à la traçabilité de la gestion documentaire.

Ainsi donc, 3 étapes préalables ont été identifiées. Il s'agit de :

- La numérisation des évaluations environnementales disponibles pour améliorer l'archivage et le suivi ;
- La mise en place d'une infrastructure de centralisation des données environnementales ;
- L'opérationnalisation d'une véritable base de données en matière d'environnement.

Les 25% réalisés portent donc sur la numérisation de près de 77 Go d'évaluations environnementales correspondant aux études de 2014 à 2020.

Résultat annuel N°4 :

Résultat non atteint car ne faisant plus partie de la feuille de route présentée par la nouvelle équipe dirigeante nommée par Conseil des Ministres en sa séance du 05 décembre 2019.

OBJECTIF 3 : AMELIORER LE CADRE DE VIE

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Avoir élaboré un cadre réglementaire relatif à la lutte contre les pollutions et les nuisances ;
- Résultat annuel N°2 : Avoir réalisé au moins deux (2) missions de sensibilisation des parties prenantes sur les conséquences des substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO).

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : deux textes réglementaires relatifs à la lutte contre les pollutions et les nuisances ont été élaborés.
- Résultat annuel N°2 : 4 missions de sensibilisation des parties prenantes sur les conséquences des SAO effectuées

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de textes réglementaires relatifs à la lutte contre les pollutions et les nuisances	Nombre	0	1	3	2	-1	-	3
Nombre de missions de sensibilisation des parties prenantes sur les conséquences des SAO	Nombre	0	0	2	4	2	-	4

Source : DGEPN

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 :

Résultat non atteint car uniquement 2 textes sur 3 ont été élaborés. Les nouvelles orientations de la feuille de route présentée par l'équipe dirigeante nommée en décembre 2019, peuvent justifier ce léger écart.

Résultat annuel N°2 :

Résultat largement atteint malgré le contexte sanitaire difficile lié à la pandémie de la Covid-19.

OBJECTIF 4: AMELIORER L'ETAT DE L'ENVIRONNEMENT GLOBAL A L'ECHELLE NATIONALE ET PARTICIPER AUX RENCONTRES INTERNATIONALES SUR L'ENVIRONNEMENT

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Avoir réalisé au moins 10 missions de police environnementale (judiciaire) ;
- Résultat annuel N°2 : Avoir réalisé au moins 20 missions de police environnementale (administrative) ;
- Résultat annuel N°3 : Avoir participé au moins à deux (2) missions à l'extérieur sur des questions environnementales.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : 12 missions de police environnementale (judiciaire) effectuées ;
- Résultat annuel N°2 : 29 missions de police environnementale (administrative) effectuées ;
- Résultat annuel N°3 : Aucune mission effectuée à l'extérieur sur des questions environnementales

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombres de PV signés par les contrevenants (missions de police environnementale à caractère judiciaire	Nombre	0	2	10	12	2	-	12
Nombre de rapports de missions de police environnementale à caractère administratifs (suivi des PGES)	Nombre	0	6	20	29	9	-	26
Nombre de missions à l'extérieur sur des questions environnementales	Nombre	0	2	2	0	-2	-	2

Source : DGEPN

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 :

Résultat atteint grâce essentiellement à la mobilisation des ressources propres du Ministère.
Résultat annuel N°2 :

Résultat atteint et largement dépassé grâce essentiellement à la mobilisation des ressources propres du Ministère.

Résultat annuel N°3 :

Résultat non atteint à cause de la pandémie de la Covid-19 qui a conduit à la fermeture des frontières de la majorité des pays. Cependant, plusieurs réunions ont tout de même été organisées par visio-conférence.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
Numéro et intitulé de l'action et du titre	**AE ouvertes en LF pour 2020 (a)**	**AE engagées en 2020 (b)**	**Ecart (a-b)**	**CP ouverts en LF pour 2020 (c)**	**CP consommés en 2020 (d)**	**Ecart (c-d)**
9.402: Amélioration du cadre de vie et changement climatique	**1 358 194 664**	**47 084 463**	**1 311 110 201**	**1 358 194 664**	**47 084 463**	**1 311 110 201**
9.402.1: Gestion des pollutions industrielles et urbaines	**1 071 841 153**	**10 369 653**	**1 061 471 500**	**1 071 841 153**	**10 369 653**	**1 061 471 500**
2:dépenses de personnel	1 025 322 403	1 066 000	1 024 256 403	1 025 322 403	1 066 000	1 024 256 403
3:dépenses de biens et services	46 518 750	9 303 653	37 215 097	46 518 750	9 303 653	37 215 097
5:dépenses d'investissement	-	-		-	-	
9.402.2:Organisation des inspections environnementales	**286 353 511**	**36 714 810**	**249 638 701**	**286 353 511**	**36 714 810**	**249 638 701**
2:dépenses de personnel	5 859 261	300 000	5 559 261	5 859 261	300 000	5 559 261
3:dépenses de biens et services	9 731 250	3 892 815	5 838 435	9 731 250	3 892 815	5 838 435
4:dépenses de transfert	270 763 000	32 521 995	238 241 005	270 763 000	32 521 995	238 241 005
Pour tout le programme	**1 358 194 664**	**47 084 463**	**1 311 110 201**	**1 358 194 664**	**47 084 463**	**1 311 110 201**
2:dépenses de personnel	1 031 181 664	1 366 000	1 029 815 664	1 031 181 664	1 366 000	1 029 815 664
3:dépenses de biens et services	56 250 000	13 196 468	43 053 532	56 250 000	13 196 468	43 053 532
4:dépenses de transfert	270 763 000	32 521 995	238 241 005	270 763 000	32 521 995	238 241 005
5:dépenses d'investissement		-			-	

Explication des principaux écarts :

Sur une dotation globale de **1 358 194 664 FCFA**, seulement **47 084 463 FCFA** ont été exécutés, soit un taux de 3,5%. La répartition par titre se décline ainsi qu'il suit :

Titre 2 : sur une dotation initiale de **1 031 181 664 FCFA** dans la Loi de finances initiale, **1 366 000 FCFA** ont été exécutés pour le personnel MONP, soit un taux de 0,13 %. L'écart de **1 019 503 664 FCFA** correspond à la rémunération centralisée qui échappe à notre suivi.

Titre 3 : sur une dotation initiale de **56 250 000 FCFA** dans la Loi de finances initiale, soit un montant de **45 000 000 Fcfa** net après déduction de la réserve, seulement **13 196 468 FCFA** ont été exécutés, soit un taux de 29 %. L'écart enregistré correspond essentiellement aux dépenses non engagées sous restriction du pourcentage d'engagement autorisé.

Titre 4 : sur une dotation initiale de **270 763 000 FCFA** dans la Loi de finances initiale, soit un montant de **230 148 150 Fcfa** net après déduction de la réserve, seulement **32 521 995 FCFA** ont été exécutés, soit un taux de **14,34 %**. Ces règlements ont été effectués au profit de certaines conventions internationales.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Aucune opération de fongibilité n'a été effectué au niveau du programme gestion durable.

Virements

Aucun virement n'a été effectué au niveau du programme gestion durable.

Transferts

Aucun transfert des crédits n'a été effectué dans le champ du programme en 2020

Annulations

Les crédits disponibles dans ce programme sont proposés en annulation.

Reports

Aucun report enregistré au niveau du programme au cours de l'année 2020.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31-déc-18	Effectifs au 31-déc-19	Effectifs au 1er janvier 2020	Mouvements d'effectifs en 2020			Effectifs au 31.12.2020
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie							
Agents de catégorie A	**64**	**64**	**64**	**7**	**0**	**-7**	**57**
Permanents	64	64	64	7	0	-7	57
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie B	**22**	**22**	**22**	**7**	**0**	**-7**	**15**
Permanents	22	22	22	7	0	-7	15
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie C	**0**	**0**	**0**	**0**	**2**	**2**	**2**
Permanents	0	0	0	0	2	2	2
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	**86**	**86**	**86**	**14**	**2**	**-12**	**74**
Main d'œuvre non permanente	**11**	**11**	**11**	**1**	**0**	**-1**	**10**
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	**97**	**97**	**97**	**15**	**2**	**-13**	**84**

Explication des évolutions :

Entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020, les effectifs au niveau de la centrale sont passés de 97 à 84 agents, soit une diminution de 13 agents affectés pour la grande majorité au sein d'autres programmes de la mission.

EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS

Le programme n’a plus d’opérateurs

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LF		Crédits de titre 2 consommés		Ecarts	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	1 031 181 664	1 031 181 664	1 366 000	1 366 000	1 029 815 664	1 029 815 664
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère	0	0	0	0	0	0
Total des crédits de titre 2 consommés	**1 031 181 664**	**1 031 181 664**	**1 366 000**	**1 366 000**	**1 029 815 664**	**1 029 815 664**

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Au titre de l'exercice 2020, le programme a reçu une dotation globale de 1 031 181 664 FCFA pour le titre 2. La somme de 1 366 000 FCFA a été effectivement payée pour le compte de la MONP suivant la répartition suivante :

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LF		Crédits de titre 3 consommés		Ecarts	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Action N°9.004.1 Gestion des pollutions industrielles et urbaines	**46 518 750**	**46 518 750**	**9 303 653**	**9 303 653**	**37 215 097**	**37 215 097**
Activité 1 : Elaborer des textes d'application de la loi n°007/2014 du 01 août 2014 relative à la protection de l'environnement	0	0	0	0	0	0
Activité 2 : Mission de terrain/Contrôle du respect de la réglementation	32 143 507	32 143 507	9 303 653	9 303 653	22 839 854	22 839 854
Activité 3 : Semaine nationale de l'environnement	9 375 158	9 375 158	0	0	9 375 158	9 375 158
Activité 4 : Mise à jour de la base de données sur les ressources naturelles	3 125 053	3 125 053	0	0	3 125 053	3 125 053
Activité 5 : Atelier de sensibilisation (vulgarisation du nouveau code de l'environnement)	1 875 032	1 875 032	0	0	1 875 032	1 875 032
Action N° 9.004.2 Organisation des inspections environnementales	**9 731 250**	**9 731 250**	**3 892 815**	**3 892 815**	**5 838 435**	**5 838 435**
Activité 2 : Mission de terrain/Contrôle du respect de la réglementation	9 731 250	9 731 250	3 892 815	3 892 815	5 838 435	5 838 435
Total des crédits de titre 3 consommés	**56 250 000**	**56 250 000**	**13 196 468**	**13 196 468**	**43 053 532**	**43 053 532**

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :

Au titre de l'exercice 2020, le programme a reçu une dotation globale de **56 250 000 FCFA** net après déduction de la réserve pour le titre 3, seuls **13 196 468 FCFA** ont été effectivement payés soit un taux de **23,46** %.

Action 1 - Gestion des pollutions industrielles et urbaines : **9 303 653 FCFA ;**

Action 2 - Organisation des inspections environnementales : **3 892 815 FCFA.**

Action 1 – Gestion des pollutions industrielles et urbaines

Pour une dotation globale de **46 518 750 FCFA**, les règlements intervenus au titre de cette action s'élèvent à **9 303 653 FCFA** selon la clé de répartition suivante par UO :

UO A1K1 : Environnement et Nature : 3 928 653 FCFA pour la couverture des dépenses liées à la fourniture d'entretien véhicule.

UO A1K2 : Etudes, Contentieux et Droit de l'Environnement : 2 875 000 FCFA pour la couverture des dépenses liées à la fourniture de bureau.

UO A1K3 : Plan Climat, Plan d'Affectation des Terres et Mer : 2 500 000 FCFA pour la couverture des dépenses liées à la fourniture d'entretien véhicule.

Action 2 – Organisation des inspections environnementales

Pour une dotation globale de **9 731 250 FCFA,** les règlements intervenus au titre de cette action s'élèvent à **3 892 815 FCFA** selon la clé de répartition suivante par UO :

UO A2K1 : Brigade environnement Nord : 1 250 000 FCFA à la prise en charge de quelques dépenses courantes pour le fonctionnement de la brigade.

UO A2K2 : Brigade environnement Sud : 1 392 815 FCFA à la prise en charge de quelques dépenses courantes pour le fonctionnement de la brigade.

UO A2K3 : Brigade environnement Est : 1 250 000 FCFA à la prise en charge de quelques dépenses courantes pour le fonctionnement de la brigade.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

	Crédits de titre 4 prévus dans la LF		Crédits de titre 4 consommés		Ecarts	
Actions	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Cotisations internationales	230 148 550	230 148 550	32 521 995	32 521 995	197 626 555	197 626 555
Total des crédits de titre 4 consommés	**230 148 550**	**230 148 550**	**32 521 995**	**32 521 995**	**197 626 555**	**197 626 555**

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

Au titre de l'exercice 2020, le programme a reçu une dotation globale de **230 148 550 FCFA** net après déduction de la réserve pour le titre 4. Seuls **32 521 995 FCFA** ont été effectivement ordonnancés (en attente de payement) suivant la répartition suivante :

DECISION au profit de la Convention de Bale (40BCL-GAB), au titre du solde des arriérés de contribution du Gabon : **4 025 575 FCFA**

DECISION au profit de la Convention de Stockholm (40SCL-GAB), au titre du solde des arriérés de contribution du Gabon : **854 189 FCFA**

DECISION au profit de la Convention de Stockholm (40SLC-GAB) au titre de la contribution du Gabon 2020 : **540 650 FCFA**

DECISION au titre de la contribution 2020 du Gabon, au profit de la convention et Protocole d'Abidjan (40BCL-GAB) : **23 693 450 FCFA**
DECISION au titre de la contribution 2020 du Gabon au profit de la convention de Bale (40BCL-GAB) : **499 950 FCFA**

DECISION au titre de la contribution 2020 du Gabon au profit de la Convention de Rotterdam (ROL-GAB) : **329 450 FCFA**

DECISION au profit de la convention de Minamata sur le Mercure (40MCC-GAB), au titre de la contribution 2020 du Gabon : **250 800 FCFA**

DECISION au profit de la Convention de Ramsar (RC.025-GABON), au titre du solde des arriérés de contribution du Gabon : **747 491 FCFA**

DECISION au profit de la Convention de Ramsar (RC.025-GABON), au titre du solde des arriérés de contribution du Gabon : **612 100 FCFA**

DECISION au profit de la Convention de Minamata sur le Mercure (40MCC-GAB), au titre du solde des arriérés de contribution du Gabon : **968 340 FCFA**

BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS

Non applicable : Le programme ne dispose plus d’opérateur.

PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN A LA POLITIQUE DE L'ECONOMIE FORESTIERE ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme **« Pilotage et Soutien aux politiques de l'Economie Forestière, Protection de l'Environnement et de la Mer »** recouvre tous les moyens nécessaires au fonctionnement optimal du Ministère Des Eaux et Forêts, de la Mer, de l'Environnement, Chargé du Plan Climat et du Plan d'Affectation des. Il englobe toutes les fonctions support à caractère transversal mises en œuvre par l'ensemble des services d'appui.

Les fonctions qui forment le programme Soutien regroupent l'ensemble des activités indispensables au fonctionnement des services opérationnels. Aussi jouent-elles un rôle de facilitateur au service des politiques sectorielles et tiennent de ce fait une place déterminante.

Elles comprennent :

- **L'administration, la finance et la comptabilité** : C'est la Direction Centrale des Affaires Financières (DCAF) qui est responsable de l'aspect finance et comptabilité au sein du Ministère. Elle gère tous les crédits d'investissement et depuis sa mise en place en 2010, elle apporte aux gestionnaires l'assistance technique nécessaire à l'appropriation des procédures budgétaires.

- **La gestion des Ressources Humaines** : relève de la compétence de la Direction Centrale des Ressources Humaines (DCRH) qui exerce deux grandes catégories d'activités : l'administration du personnel (gestion des congés, des absences, l'aspect social etc.), et le développement des Ressources Humaines qui permet de disposer d'un personnel compétent (recrutement, gestion des compétences, gestion des carrières, etc.) ;

- **Le patrimoine immobilier**. il est géré par le Secrétariat Général Adjoint 2, la DCAF et les Directions Générales. Il comprend la construction, la réhabilitation et le réaménagement des bâtiments. Il englobe également le gros entretien et la maintenance des équipements.

- **Les moyens généraux** : ils sont gérés en partie par le Secrétariat Général (gestion des fluides, de l'accueil). Pour le reste (équipements, fournitures, etc.…il revient à chaque service de gérer son matériel.

- **Les Systèmes d'informations, l'Informatique-Bureautique** : la Direction Centrale des Systèmes d'Information (DCSI) en est responsable. Celle-ci intervient dans l'aspect matériel, car elle sert de conseil dans l'acquisition du matériel et assure la maintenance des outils informatiques et des appareils de reprographie. Les missions de la DCSI couvrent également l'aspect développement, car elle est chargée de récolter, traiter, stocker et diffuser l'information issue du Ministère. En outre, elle tend aussi à développer les outils nécessaires à l'exécution des tâches.

- **La documentation et l'archivage** : c'est un service de la DCSI prévu à l'article 21 du décret 291 du 18 février 2011 portant attributions et organisation du Ministère des Eaux et Forêts, qui peine cependant à jouer pleinement son rôle. En effet, l'absence de centre de documentation et d'espace de stockage paralyse son fonctionnement.

- **Le courrier, le Secrétariat, le Bureau d'ordre et la Reprographie** : il existe au sein du Ministère un Service du Courrier rattaché à la DCSI et dont les principales missions sont l'accueil des usagers, la réception, l'expédition, la distribution et la ventilation du courrier. Par contre, chaque entité dispose de son secrétariat et s'est équipé en matériel de reprographie. Ces services sont gérés directement par les responsables des entités auxquelles ils sont rattachés.

- **Les Services intérieurs** : les services intérieurs sont essentiellement gérés par le Secrétariat Général Adjoint 2 et recouvrent une série de services : le gardiennage, la prévention sécurité, l'entretien des locaux. En ce qui concerne la gestion du planning d'occupation des salles ou l'aménagement et l'équipement de celles-ci pour le travail en réunion, il revient à chaque direction de gérer son espace.

- **La production de données statistiques (externe et interne)** : le service statistique est rattaché à la Direction Centrale des Etudes, des Statistiques et des Programmes (DCESP). Ce service a pour missions, entre autres, de collecter, compiler, traiter les informations et de mettre les données analysées à la disposition des usagers, notamment les administrations, les opérateurs économiques, les ONG et les particuliers par les moyens de communications usuels.

- **La communication** : rattaché à la DCSI, le service communication est une fonction d'appui essentielle au sein du Ministère. Elle est à la fois interne et externe. La manière de communiquer en interne est la capacité pour tous les agents en fonction à communiquer entre eux. Par contre, la communication externe concerne

principalement la promotion des activités du Ministre gérée essentiellement par le Conseiller en communication du Cabinet du Ministre.

- **La fonction juridique-contentieux** : le service juridique est rattaché à la DCESP. Il est notamment chargé, entre autres, d'étudier, normaliser et uniformiser tous les projets de textes, en collaboration avec les services concernés et d'initier les projets de textes conformément à la politique du Ministère dans les domaines de ses compétences. C'est un service qui actuellement ne fonctionne pas de manière optimale.

- **Le pilotage global des politiques** : mené par le Cabinet du Ministre, le pilotage vise non seulement la mise en œuvre d'une stratégie à travers la mobilisation des ressources humaines, mais également le suivi des politiques publiques menées au sein des programmes du Ministère.

Ce programme ne couvre pas toute la phase d'élaboration ou celle d'exécution des activités forestières qui relève de la compétence des opérateurs et de tous les autres services sectoriels. Il concerne le pilotage des politiques ainsi que la gestion de tous les services concourant à la bonne marche de l'Administration.

Le programme " Pilotage et Soutien aux politiques de l'Economie Forestière, Protection de l'Environnement et de la Mer" est piloté par le Secrétaire Général du Ministère de la Protection de l'Environnement et des Ressources naturelles, de la Forêt et de la Mer, Responsable de programme.

Le Cabinet du Ministre réalise les actions suivantes :

- L'examen des dossiers ;
- La validation des projets et des politiques ;
- L'orientation et/ou la reformulation desdits projets et politiques ;
- Le suivi-évaluation.

Pour le Secrétariat Général, il s'agit de coordonner et de contrôler les activités des différents services du Ministère.

Le programme "Pilotage et Soutien aux politiques de l'Economie Forestière, Protection de l'Environnement et de la Mer "est en cohérence avec tous les autres programmes de la mission **" Economie Forestière et Protection de l'Environnement "**, à savoir :

- " Gestion durable des Eaux et des Forêts " ;
- "Industrialisation et valorisation des produits de la filière forêt-bois " ;
- " Conservation de la biodiversité ;
- "Amélioration du cadre de vie, préservation de l'environnement et développement durable ".

Le programme "Pilotage et Soutien" recouvre deux actions : le pilotage de la stratégie ministérielle mené par le Cabinet du Ministre et la coordination administrative qui relève du Secrétariat Général

PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION N° 1 : PILOTAGE DE LA STRATEGIE MINISTERIELLE

L'action **" pilotage de la stratégie ministérielle "** est pilotée par le Ministre avec l'appui de son Cabinet technique et l'Inspection Générale des Services. L'objectif du pilotage de la stratégie ministérielle vise sur le court terme :

- l'efficacité de l'action publique ;
- la lisibilité des politiques budgétaires ;
- la recherche de l'efficacité accrue des dépenses ;
- la transparence des documents budgétaires.

De manière générale, le pilotage de la stratégie ministérielle exige :

- l'orientation générale de la gestion du Ministère pour les politiques communes (politiques indemnitaire, de formation, d'achat, etc.) ;
- l'orientation et/ou les reformulations et la validation des projets et programmes ;
- l'examen et l'adoption des dossiers soumis aux réunions de coordination ministérielle, aux comités techniques interministériels sectoriels et aux conseils présidentiels sectoriels ;
- la mise en place du mécanisme de suivi-évaluation nécessaire, afin de s'assurer du contrôle continu, de l'évaluation, de l'utilisation efficace des ressources des différents programmes et projets, de la responsabilisation, de la transparence et de l'intégrité ;
- faciliter les revues et contrôles périodiques sur place des documents financiers par le contrôleur budgétaire (Ministère du Budget) ainsi que le suivi programmatique des activités par le Directeur Central des Affaires Financières.
- la coordination des activités de promotion des investissements et des exportations ainsi que celles relatives à l'assainissement du climat des affaires dans le secteur.

ACTION N° 2 : COORDINATION ADMINISTRATIVE

L'action **" coordination administrative "** est mise en œuvre par le Secrétariat Général. Cette action couvre toutes les activités qui concourent à celles des autres actions ou programmes de politique publique, en leur fournissant un soutien ou un encadrement. Elles répondent à des politiques communes, transversales. Il s'agit des Finances, des Ressources Humaines, du Patrimoine immobilier, des Moyens généraux, des Services intérieurs, des Statistiques, de la Communication, du Service juridique, des Systèmes d'information, de la Documentation et de l'archivage, du Pilotage global des politiques.

Pour mener à bien ses missions, le Secrétariat Général s'appuie actuellement sur quatre Directions, à savoir :

- la Direction Centrale des Affaires financières ;
- la Direction Centrale des Ressources Humaines ;
- la Direction Centrale des Systèmes d'Information ;
- la Direction Centrale des Etudes, des Statistiques et des Programmes.

Pour faciliter le travail de ses agents, l'Administration doit non seulement moderniser ses outils (système d'information, équipements, méthodes, etc.), mais également responsabiliser ses agents en fonction, les former et recruter des profils adéquats nécessaires à la réalisation des objectifs.

C'est pour faire face à ce besoin constant de performance que le Gouvernement, réuni en Conseil des Ministres le 21 février 2013, a adopté plusieurs projets de décret portant cadre organique des Ministères. Ces textes ont pour objet l'harmonisation de certaines structures et la pérennisation de celles-ci au sein des départements ministériels. Ainsi ont été créées plusieurs Directions Centrales qui viendront dorénavant, à l'instar de celles qui existent déjà, appuyer l'action du Secrétariat Général. Il s'agit de :

- la Direction Centrale des Affaires Juridiques ;
- la Direction Centrale de la Communication ;
- la Direction Centrale des Archives et de la Documentation ;
- le Service Central du Courrier.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

ENJEUX

Les éléments de contexte qui impactent le programme sont principalement les suivants :

- la mise en place progressive des nouvelles directions centrales support (DCRH, DCC, DCAJ…) ;
- de multiples démarches de modernisation administratives à porter et à animer, dont la budgétisation par objectifs de programme ;
- les opportunités offertes par les nouvelles technologies pour travailler et collaborer plus efficacement.

Les attentes des agents vis-à-vis du programme sont principalement l'amélioration des conditions et des moyens de travail ainsi que le développement de parcours professionnels motivants au sein de l'administration : locaux, outils de travail, développement des compétences, information et communication, pratiques de management…
Les attentes des managers sont de pouvoir disposer de la zone d'autonomie d'action et des outils indispensables pour gérer, développer et tirer le meilleur parti des ressources humaines, financières et matérielles mises à disposition dans le cadre des différents programmes.

Enfin, les autorités politiques attendent du programme qu'il apporte une contribution majeure à la dynamique de modernisation de l'administration et à l'amélioration de l'efficience de l'action administrative.

Un certain nombre de points forts peuvent d'ores et déjà être mis à l'actif du programme :

- l'existence d'un cadre juridique clair pour la quasi-totalité des fonctions support ;
- la mise en place des DCRH, DCSI et DCESP, avec un début de prise en charge d'activités à plus forte valeur ajoutée (production de statistiques, rédaction de procédures, réalisation d'études…) ;
- le support significatif d'ores et déjà apporté par certaines fonctions aux structures opérationnelles (fonction Finances-comptabilité par exemple).

Parmi les manquements et difficultés à traiter prioritairement, il faut mentionner :

- globalement, une qualité de support aux opérationnels encore largement insuffisante (dans l'écoute et la compréhension des besoins, dans le niveau de disponibilité et de réactivité, dans la capacité à adopter la bonne posture de prestataire et apporteur de conseil / expertise, dans le degré d'expertise technique parfois).

- l'absence de politiques, de schémas directeurs, de programmes pluriannuels formalisés dans les différents domaines supports ; de ce fait, l'absence de cap mobilisateur pour les agents du programme Pilotage et soutien et l'absence de cadre fonctionnel clair pour l'action des programmes de politique publique.
- le manque de données chiffrées dans le champ du programme ; le manque aussi d'outils et de pratiques de suivi et de pilotage de l'action et des résultats, pour chaque fonction support et de façon globale au niveau du programme.
- des fonctions supports qui agissent de façon souvent cloisonnée les unes par rapport aux autres, qui partagent peu l'information et qui n'ont pas encore développé une vision intégrée des besoins des bénéficiaires et des réponses à leur apporter.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE

OBJECTIF N°1 : DISPOSER D'UN SYSTEME D'INFORMATION ORGANISE POUR LE MINISTERE (RECUEIL, TRAITEMENT ET MISE A DISPOSITION)

Type de finalité des résultats visés

- ☐ Efficacité socio-économique
- ☑ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

Rappel des résultats attendus

- Avoir élaboré les cahiers de charges du dossier de cadrage (ensemble de projets conduisant à la mise en place du système d'information).

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel: 30% les cahiers de charges du dossier de cadrage

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'élaboration des cahiers de charges		30	30	100	30	-70		
Taux d'avancement dans la mise en place du système d'information				NA	NA			

Source des données : Direction Centrale des systèmes d'information

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

L'objectif 1 a été transféré au programme gestion durable des forêts, le résultat n'a pas été atteint .

OBJECTIF N°2: PARVENIR A METTRE EN PLACE DE FAÇON INTEGRALE LE SYSTEME LICENCE-MASTER-DOCTORAT

Type de finalité des résultats visés

- ☐ Efficacité socio-économique
- ☑ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

Rappel des résultats attendus

- Résultat 1 : 14 maquettes pédagogiques découpés en semestre, à 900 heures annuelles
- Résultat 2 : 100% d'avancement dans l'élaboration des textes organiques

Résultats annuels atteints

- Résultat 1 : 14 maquettes pédagogiques découpés en semestre, à 900 heures annuelles
- Résultat 2 : 80% dans l'élaboration des textes

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de maquettes pédagogiques découpés en semestre, à 900 heures annuelles		6	14	14	14	0		
Taux d'élaboration des textes organiques et règlementaires		50	80	100	80	-20		

Source des données : Les données sont fournies par l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Le niveau de performance de cet objectif n'a pas évolué, les textes étant en cours de validation au secrétariat général du gouvernement.

OBJECTIF N°3: METTRE EN PLACE UNE DEMARCHE DE GESTION PREVISIONNELLE DES EFFECTIFS, DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES

Type de finalité des résultats visés

- ☐ Efficacité socio-économique
- ☑ Qualité de service rendu aux usagers
- ☑ Efficience de l'Administration

Rappel des résultats attendus

- Résultat 1 : 100% du cadre organique élaboré
- Résultat 2 : 100% des fiches de postes élaborées

Résultats annuels atteints

- Résultat 1 : 80% du cadre organique élaboré
- Résultat 2 : 90% des fiches postes élaborées

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement dans l'élaboration des cadres organiques		60	80	100	80	-20		
Taux d'avancement dans l'élaboration des fiches de poste		70	90	100	90	-10		

Source des données : Direction Centrale des Ressources Humaines

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
Action et titre	**AE ouvertes en LF pour 2020 (a)**	**AE engagées en LF pour 2020 (b)**	**Ecart (a – b)**	**CP ouverts en LF pour 2020 (c)**	**CP consommés en LF pour 2020 (d)**	**Ecart (c) – (d)**
N°9.409.1 - Pilotage de la stratégie ministérielle	**212 805 208**	**51 986 948**	**160 818 260**	**212 805 208**	**51 986 94**	**160 818 260**
Titre 1. Charges financières de la dette						
Titre 2. Dépenses de personnel	14 997 500	5 785 000	9 212 500	14 997 500	5 785 000	9 212 500
Titre 3. Dépenses de biens et services	32 000 000	4 749 998	27 250 002	32 000 000	4 749998	27 250 002
Titre 4. Dépenses de transfert	165 807 708	41 451 950	124 355 758	165 807 708	41 451 950	124 355 758
Titre 5. Dépenses d'investissement						
Titre 6. Autres dépenses						
N°9.409.2 - Coordination administrative	**2 925 698 294**	**111 245 000**	**2 814 453 294**	**2 925 698 294**	**111 245 000**	**2 814 453 294**
Titre 1. Charges financières de la dette		-				
Titre 2. Dépenses de personnel	2 831 926 866	68 245000	2 763 681866	2 831 926 866	68 245000	2 763 681866
Titre 3. Dépenses de biens et services	86 000 000	43 000 000	43 000 000	86 000 000	43 000 000	43 000 000
Titre 4. Dépenses de transfert						
Titre 5. Dépenses d'investissement	7 771 428	0	7 771 428	7 771 428	0	7 771 428 -
Titre 6. Autres dépenses						
Total pour le programme	**3 138 503 502**	**163 231 948**	**2 975 271 554**	**3 138 503 502**	**163 231 948**	**2 975 271 554**

Explication des principaux écarts :

Explication des principaux écarts :

Le taux d'exécution global du programme est de **5,23%**

Une enveloppe globale de **4 248 208 380 FCFA** a été alloué au titre 2 (Dépenses de personnel) Soit **493 391 807 FCFA** pour l'Action Pilotage de la Stratégie ministérielle, **3 473 433 335 FCFA** pour l'Action Coordination de l'administration **et 281 383 238 FCFA** pour l'Opérateur ENEF (données du PAP 2020)

Concernant les dépenses de biens et services (Titre 3), un montant global de **100 000 000 FCFA** a été alloué au programme. La répartition de ce montant a été faite de la manière suivante :

Action Pilotage : **20 000 000 FCFA** ;
Action Coordination **80 000 000 FCFA**.

Un montant de **195 068 000 FCFA** a été alloué aux dépenses de transfert (titre 4) à l'Opérateur- ENEF

Au titre des dépenses de personnel, un montant de **5 785 000 FCFA** a été engagé et consommé au profit de l'Action Pilotage, sur une somme globale répartie de **14 997 500 FCFA** soit un taux d'engagement de **38,57%.**

Sur un montant de **20 000 000 FCFA** en titre 3, l'Action pilotage de la stratégie ministérielle, a engagé et consommé un montant **4 749 998 FCFA**, soit, un taux d'engagement de **23,74%.**

En ce qui concerne l'Action Coordination administrative, sur un montant global réparti **de 2 831 926 866** en titre 2, une somme de **68 245 000 FCFA** a été engagée et consommée, soit un taux d'engagement de **2,40%.**

Sur un montant global **réparti de 86 000 000 FCFA** en titre 3, l'Action Coordination administrative a engagé et consommer un montant de **43 000 000 FCFA** soit, un taux d'engagement de **50%**

Concernant le titre 5, un montant de **250 000 000 FCFA** avait été alloué à l'Action Coordination administrative. De ce fait, un montant de **7 771 428 FCFA** a été réparti et non engagé.

Le BOP-Opérateur ENEF a engagé et consommé, en titre 4, un montant **de 41 451 950 FCFA** sur la somme globale **165 807 708 FCFA** affectée à ce titre. Soit un taux d'engagement de **25%**

Tous ces engagements ont été effectués sur des montants hors réserve.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Aucune opération de fongibilité n'a été effectué au niveau du programme gestion durable.

Virements

Aucun virement n'a été effectué au niveau du programme gestion durable.

Transferts

Aucun transfert des crédits n'a été effectué dans le champ du programme en 2020

Annulations

Les crédits disponibles dans ce programme sont proposés en annulation.

Reports

Aucun report enregistré au niveau du programme au cours de l'année 2020.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2017	Effectifs au 31 décembre 2018	Effectifs au 1er janvier 2019	Effectifs au 1er janvier 2020	Mouvements d'effectifs en 2020			Effectifs au 31.12. 2020
					Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	**0**	**0**		**0**	**0**	**0**	**0**	
Agents de catégorie A	**140**	**140**	**197**	**197**	**0**	**0**	**0**	**197**
Permanents	**140**	**140**	**197**	197	0	0	0	197
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie B	**125**	**125**	0	**125**	**6**	**0**	**-6**	**125**
Permanents	125	125	**125**	125	6	0	-6	125
Non permanents	0	0	125	0	0	0	0	0
Agents de catégorie C	**15**	**15**	0	**15**	**2**	**0**	**-2**	**15**
Permanents	**15**	**15**	**15**	15	2	0	-2	15
Non permanents	0	0	15	0	0	0	0	0
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	280	280	0	**337**	**16**	**0**	**-16**	**337**
Main d'œuvre non permanente	**30**	**30**	**337**	**34**	**1**	**0**	**-1**	**34**
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	**34**	**34**	**34**	**371**	**17**	**0**	**-17**	**371**
			371					

<u>Explication des évolutions</u> :

EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS

Opérateur :

Emplois rémunérés	Effectifs au 31.12.2018	Effectifs au 31.12.2019	Effectifs au 31.12.2020	Ecart entre fin 2018 et fin 2020
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)				
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)				
Total pour l'opérateur				
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)				
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)				
Total pour l'opérateur				
Total pour le programme				

Commentaire sur les effectifs des opérateurs et sur le rapport entre l'évolution des effectifs Etat et l'évolution des effectifs des opérateurs :

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LF		Crédits de titre 2 consommés		Ecarts	
	AE	**CP**	**AE**	**CP**	**AE**	**CP**
Masse salariale des emplois de l'administration	4 248 208 380	4 248 208 380	214 721 619	214 721 619	4 033 486 761	4 033 486 761
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère						
Total des crédits de titre 2	4 248 208 380	4 248 208 380	214 721 619	214 721 619	4 033 486 761	4 033 486 761

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LF		Crédits de titre 3 consommés		Ecarts	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1 **Pilotage de la stratégie ministérielle**	**32 000 000**	**32 000 000**	6 499 998	6 499 998	**25 500 002**	
Elaboration, conduite et évaluation de la politique publique	26 000 000	26 000 000	4 749 998	4 749 998-	21 250 002	21 250 002-
Contrôle et inspection	6 000 000	6 000 000	1 750 000	1 750 000	4 250 000	4 250 000
ACTION 2**: Coordination Administrative**	**86 000 000**	**86 000 000**	43 000 000	43 000 000	**43 000 000**	**43 000 000**
Coordination de l'administration	46 000 000	41 000 000	-	-	-	-
Gestion de l'immeuble	40 000 000	20 000 000	0	0	**0**	**0**
FONCTIONS SUPPORTS	42 000 000	42 000 000	20 800 000	20 800 000	21 200 000	21 200 000
Opérateur ENEF	165 807 708	165 807 708	*41 451 950*	*41 451 950*	41 451 950	41 451 950
Total des crédits de titre 3	**160 000 000**	**160 000 000**	**76 799 996**	**76 799 996**	**115 200 004**	**115 200 004**

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :

Les montants répartis entre les activités sont des montants sans réserve. En effet, les crédits de titre 3 prévus par la LF 2020 au programme pilotage sont de 200 000 000 FCFA, soit 40 000 000 FCFA pour le Pilotage de la stratégie ministérielle et 160 000 000 FCFA pour la Coordination administrative. En tenant compte de la réserve, le Programme pilotage a donc reçu respectivement 32 000 000 FCFA pour le pilotage de la stratégie ministérielle et 128 000 000 FCFA pour la Coordination administrative soit, un montant total de 160 000 000 FCFA. Les engagements du programme ont donc été effectués sur ce montant.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

	Crédits de titre 4 prévus dans la LF		Crédits de titre 4 consommés		Ecarts	
Actions	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1 : Pilotage de la stratégie ministérielle						
Transfert	165 807 708	165 807 708	41 451 950	41 451 950	41 451 950	41 451 950
Total des crédits de titre 4	**165 807 708**	**165 807 708**	**103 629 875**	**103 629 875**	**62 177 833**	**62 177 833**

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

Les transferts (titre 4) bénéficient à l'Opérateur c'est à dire à l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts. Le montant prévu par la LF2020 est de 195 068 000 FCFA. Le montant disponible sur lequel les engagements ont été effectués en titre 4 est de **165 807 708 FCFA.**

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	Crédits de titre 5 prévus dans LF		Crédits de titre 5 consommés		Ecarts	
Actions	AE	CP	AE consommées	CP consommés	AE	CP
ACTION 1						
Projet de développement ou d'équipement						
Projet de développement ou d'équipement						
ACTION 2 Coordination administrative	250 000 000	250 000 000	0	0	250 000 000	250 000 000
Projet de développement ou d'équipement						
Projet de développement ou d'équipement						
ACTION						
Projet de développement ou d'équipement						
Projet de développement ou d'équipement						
Total des crédits de titre 5						

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 5 en faisant sortir les différents projets de développement et d'équipement :

BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS

OPERATEUR ENEF

Présentation de l'opérateur

L'Ecole Nationale des Eaux et Forêts (ENEF) est un établissement public à vocation sous-régionale, doté de la personnalité morale et jouissant de l'autonomie financière.

Missions de l'ENEF :

- **Mission de service public :**

La mission principale de l'école est de dispenser un enseignement moyen et supérieur spécialisé, destiné à former les cadres des secteurs publics et parapublic et du privé dans les domaines de la forêt, des eaux, de la gestion de la faune et des aires protégées, de l'industrie et de la technologie du bois et de l'environnement.

- **Missions de développement :**

Formation continue des agents publics nationaux et étrangers dans les domaines de la forêt, des eaux, de la gestion de la faune et des aires protégées, de l'industrie et de la technologie du bois et de l'environnement.

Travail avec l'opérateur

Un Contrat Annuel de Performance a été signé entre l'Opérateur et l'Etat le 18 décembre 2020.
Le suivi évaluation s'est faite principalement avec le Contrôleur Budgétaire et l'Agent Comptable.
Il a existé une collaboration franche entre l'Etat et l'Opérateur.

Crédits consommés en 2020 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2019		
Programmes	**Crédits ouverts**	**Crédits consommés**
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	281 383 238	281 383 238
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	12 000 000	12 000 000
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	0	0
Total de la contribution financière de l'Etat	293 383 238	293 383 238

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

La contribution financière de l'Etat couvre les frais des vacations de l'Ecole et de tout ce qui entre dans le fonctionnement de la dite Ecole.

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif 1 : Mettre en place de façon intégrale le système Licence-Master et Doctorat (LMD). **Objectif de rattachement dans le PAP 2019 du Programme ou mission permanente de l'opérateur :**				
Rappel des indicateurs	**Rappel du résultat 2018**	**Cible 2019**	**Résultat 2020**	**Ecart**
Indicateur 1 : nombre de maquettes pédagogiques découpées en semestre, à 900 heures annuelles	6	14	14	0
Indicateur 2 : nombre de textes élaborés et validés	4	4		
Indicateur3 : taux d'élaboration des textes organiques et réglementaires	50	100	100	0

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur :

Impression : Multipress Gabon